



**COMMUNE  
de  
VEYTAUX**

**RAPPORT  
AU CONSEIL COMMUNAL**

de la commission de gestion et des finances nommée pour l'examen des **préavis No 06/2026 et No 07/2026**, présentés par la Municipalité au Conseil communal dans sa séance du lundi 04 mai 2026, relatifs aux **comptes communaux 2025** et au **rapport de gestion 2025**.

<b>Dates :</b>		<b>21.05</b>	<b>01.06</b>
<b>Rapporteur :</b>	M. Pascal Ruch	X	X
<b>Membres :</b>	Mme Stefania-Gabriela Dinklage	X	-
	Mme Philia Hery	X	X
	Mme Francine Jordan	X	X
	M. Gérald Gatto	-	-
	M. Béat Grand	X	X
	M. Stéphane Teklits	X	X

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et des finances (Cogest) s'est réunie une première fois le 21 mai afin d'analyser les préavis No 06/2026 et No 07/2026 relatifs aux

**comptes communaux 2025** et au **rapport de gestion 2025** et afin de préparer une série de questions transmises par écrit à la Municipalité. Le 1<sup>er</sup> juin a eu lieu la séance avec les membres de la Municipalité incorporés, à l'exception de M. le Municipal L. Shérif excusé, également accompagnés par Mme Ramadani, secrétaire municipale et Mme Haar, boursière communale. Nous les remercions pour leur disponibilité, leur éclairage et leur transparence par rapport aux nombreuses questions posées par notre commission.

**Méthode :**

Contrairement à l'usage, cette année la commission de gestion et des finances n'a pas procédé à des visites spécifiques de secteurs en lien avec les dicastères qui contribuent à la gestion de notre commune, comme par exemple, l'année passée, en visitant le site de la SAGRAVE au Bouveret ou le site de la SATOM à Monthey.

Elle s'est par contre attachée à se poser des questions plus générales sur la gestion de notre commune telle que sa vision et l'élaboration de ses objectifs, sa stratégie financière et les conditions de travail au sein des différents services.

La Cogest a par ailleurs porté une attention particulière au rapport de gestion 2025 tout en passant en revue et en analysant avec soin les comptes 2025.

Comme les années passées, la Cogest a rassemblé un ensemble de questions écrites au sujet des deux préavis qui nous sont soumis (rapport de gestion et des comptes 2025) et les a transmis à la Municipalité peu avant la séance de commission qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin. Ces questions ont été répondues aussi par écrit par notre Exécutif et sont intégralement disponibles en annexe à notre rapport.

Précisons encore que la rédaction des différents chapitres et paragraphes de ce rapport a été réalisée par trois membres de la Cogest en fonction de leurs centres d'intérêts : Mme Philia Hery, M. Béat Grand et M. Pascal Ruch. Ils reflètent pour autant l'avis général des membres de la commission de gestion et des comptes.

Enfin, comme pratiqué également depuis plusieurs années, les deux préavis soumis à l'étude de notre commission font l'objet d'un seul rapport étant donné que la gestion et les comptes sont indissociables l'un de l'autre et s'éclairent mutuellement

Nous avons choisi de développer en particulier 5 thèmes.

## 1) L'élaboration et la clarté de la vision stratégique de notre Commune

### Appréciation globale de la gestion : entre réactivité opérationnelle et nécessité d'une vision stratégique formalisée

L'examen du rapport de gestion 2025 et des réponses fournies par la Municipalité met en lumière une administration communale dont le pilotage repose avant tout sur une logique opérationnelle et réactive. La Commission de gestion constate que l'action municipale s'organise principalement en réponse à des besoins immédiats ou à des contraintes externes, plutôt que dans le cadre d'une stratégie globale préalablement définie et formalisée. En l'absence de programme de législature écrit ou d'objectifs chiffrés rendus publics, la ligne directrice de la commune demeure implicite, reposant sur la collégialité et l'appréciation personnelle des membres de l'Exécutif. Si cette approche permet une certaine souplesse, elle présente le risque de manquer de cohérence à long terme et rend difficile l'évaluation de la performance politique au-delà du simple maintien des services. La « direction claire » évoquée par la Municipalité suite à la votation sur la fusion se traduit concrètement par la reprise de projets d'entretien et d'investissement (voirie, forestier, place de jeux), mais sans qu'une vision stratégique transversale ne vienne encadrer ces décisions pour garantir leur alignement avec un projet de société commun.

Cette prédominance de l'opérationnel se reflète également dans les processus décisionnels internes. La commission relève l'absence de procédures formalisées, telles que des check-lists ou des feuilles de route standardisées pour l'élaboration des préavis. **La pratique actuelle, fondée sur l'habitude, la reprise de modèles existants et l'expérience individuelle des collaborateurs, bien qu'efficace dans un contexte stable, montre ses limites en termes de pérennité et de remise en question structurelle.** De même, la thématique du développement durable, bien que citée comme une préoccupation constante de la Municipalité, manque de visibilité et d'outils de mesure concrets dans le rapport. L'absence d'un chapitre dédié ou d'indicateurs de suivi ne permet pas d'objectiver les efforts réalisés en matière énergétique, environnementale ou sociale. À l'heure où la durabilité constitue un enjeu central des politiques publiques, il apparaît indispensable que la commune passe d'une intention déclarée à une démarche structurée, capable de rendre compte de ses actions et de ses résultats dans ce domaine.

Par ailleurs, la communication vers la population semble guidée par un principe de précaution, la Municipalité privilégiant la discrétion pour éviter toute frustration en cas de délais ou d'échecs de projets. Si cette attitude se comprend dans un environnement incertain, elle contribue à maintenir les citoyens à distance des processus décisionnels et renforce l'opacité sur les orientations réelles de la commune.

## **2) La qualité des conditions de travail et de la collaboration pour le personnel communal et entre les différents services**

Malgré ces réserves sur le manque de formalisation stratégique, la commission de gestion tient à souligner un point d'excellence majeur: la qualité exceptionnelle de la collaboration interne et du climat social. **Le rapport et les auditions témoignent d'une harmonie remarquable entre les dicastères, entretenue par des séances régulières avec les chefs de service et un dialogue permanent.** Cette culture bienveillante, portée par la Syndique, a permis à la commune de traverser avec succès des périodes de turbulences, notamment le renouvellement complet de l'équipe de voirie en 2025. Loin d'être le symptôme d'un malaise systémique, ce turnover a été géré avec réactivité pour reconstituer une équipe motivée, preuve de la résilience de l'administration. Le rôle pivot de la Secrétaire municipale et de la Boursière, dont les compétences techniques et la rigueur sont unanimement reconnues, constitue un atout indispensable au bon fonctionnement de la machine communale. **En somme, si la gestion de Veytaux bénéficie d'une exécution opérationnelle de haute qualité et d'un capital humain engagé, elle gagnerait à se doter d'outils de pilotage stratégique plus robustes pour transformer cette réactivité en une vision durable et partagée.**

## **3) La stratégie de la gestion financière de la commune : utilisation des fonds propres, recours à l'endettement et gestion du cash-flow.**

Cette réflexion sur la stratégie financière de la commune est née à la lecture du compte 22.3220 "Fin. - Intérêts à long terme" et du bilan au 31.12.2025 de la commune. Nous avons constaté que la Commune s'était endettée pendant l'année 2025 alors qu'une trésorerie de CHF 1'200'961,03 était disponible à la fin de l'année. La question soulevée par ce constat est : **pourquoi payer des intérêts alors que nous avons des disponibilités? La réponse de la Municipalité nous a permis de comprendre davantage l'équilibre entre endettement et fonds propres de notre commune.**

Premièrement, le financement d'un investissement diffère selon qu'il concerne un patrimoine administratif ou financier.

**Le patrimoine administratif** (écoles, routes communales, bâtiments administratifs, réseaux d'eau, etc.) regroupe les biens qui servent directement à l'accomplissement des tâches publiques de la Commune. Il est admis que ce type d'investissement doit être pris en charge par la population qui en aura l'usage et il est usuel de les financer par l'endettement. Il n'y a donc pas de notion de

rentabilité pour ces actifs qui seront financés par les impôts, taxes, l'autofinancement communal et éventuellement par des subventions. Les amortissements pour ces investissements sont normés dans le nouveau plan comptable MCH2.

**Le patrimoine financier** (Auberge de Sonchaux, titres, ...) regroupe les biens qui n'ont pas d'impact sur l'exécution des tâches publiques de la commune. Le bâtiment multigénérationnel, sous la rubrique patrimoine administratif dans le bilan, pourrait également être considéré comme un patrimoine financier, comme mentionné dans la réponse à nos questions. En dehors de toute considération, l'investissement dans ces éléments devrait générer un rendement (loyers, rendement, vente) qui permettra à terme d'en assurer le financement. Il est donc logique de financer ces investissements en priorité par des fonds propres si la commune peut se le permettre.

Deuxièmement, il y a le fonds de roulement. La commune doit veiller à maintenir un niveau de liquidités suffisant afin de couvrir les charges courantes, malgré un décalage existant entre les encaissements et les décomptes définitifs.

Prenons par exemple la société VMCV SA. Pour l'année 2024, un budget prudent a été établi. Sur cette base, un acompte de CHF 356'834.- a été facturé en 2024. À la suite de la clôture des comptes, nous avons reçu un remboursement de CHF 139'128.- en 2025. Les acomptes facturés par le Canton pour 2025 se sont également révélés trop élevés de CHF 876'676.-. Même si nous aimons les bonnes surprises, des acomptes plus proches de la réalité nous laisseraient plus de trésorerie disponible.

Pour notre commune, le fonds de roulement est un point d'attention. En effet, notre Commune a, par le passé, déjà dû trouver des solutions pour garantir les paiements du ménage courant face au manque de trésorerie. L'année 2025 ne fait pas exception. La Municipalité a dû trouver une manière de générer des liquidités. En lieu et place de s'endetter, des acomptes de paiement ont donc été envoyés afin d'augmenter l'argent disponible. Ce dénouement positif a été possible grâce à l'excellente réactivité de notre Municipalité et à la bonne collaboration de nos partenaires.

L'obtention d'un niveau de liquidité suffisant est complexe à gérer et demande un suivi régulier. Lors d'un dépôt de préavis, la Municipalité propose une solution de financement pour l'investissement. Le choix de contracter une dette ou de financer par des fonds propres doit donc être validé par le Conseil

communal, bien qu'il découle souvent du type de patrimoine concerné (administratif ou financier). **La Municipalité dispose donc d'une marge de manœuvre restreinte dans le choix du moyen pour financer les investissements. D'autre part, la Municipalité doit veiller au maintien d'un niveau de liquidités suffisant afin de garantir le paiement des salaires et d'honorer l'ensemble des engagements financiers de la commune.** Cette problématique de la trésorerie courante revient régulièrement et la Commune doit trouver des solutions face à ces contraintes. Consciente de cette difficulté, notre Exécutif pourrait renforcer le suivi des échéances de paiement courant et mettre en place des mécanismes permettant de réduire la probabilité de devoir réagir en urgence face à un manque de liquidité. **En effet, considérer activement les conditions de paiement et d'encaissement dans les futurs contrats et conventions, pérenniser les demandes d'acomptes ou adapter le calendrier des investissements pourraient être des mesures qui, à moyen terme, permettraient de donner une marge supplémentaire à notre trésorerie.**

#### **4) Explications sur les décomptes finaux compris entre 2021 et 2024 transmis par la Commune de Montreux en 2025 concernant la bibliothèque de Montreux/Veytaux, le domaine skiable de Jaman, le REME et la structure d'accueil familial de jour.**

Comme le développe avec pertinence le chapitre 4 du rapport de gestion consacré aux finances en sa page 23, les points saillants pour les comptes 2025 concernent :

- une baisse globale des recettes fiscales, mais contre balancée par une diminution de notre participation à la nouvelle péréquation intercommunale (NPV)
- des subventions pour la crèche moins importantes que budgétées
- un décompte 2024 des VMCV favorable de CHF 139'128.00 pour notre commune

En plus de ces points-ci, **il est relevé que cette année a été marquée par la survenue de décomptes finaux de la part de la commune de Montreux qui s'étalent sur une large période de 3 à 4 ans et qui sont sensiblement plus lourds que les acomptes qui avaient été envisagés**, ce qui bien sûr représente une désagréable surprise.

Il s'agit des postes pour la bibliothèque intercommunale de Montreux/Veytaux (cpte 15.3520), pour le domaine skiable de Jaman (cpte 17.3650.06), pour le

Réseau Enfance Montreux et Environ «REME» (cpte 711.3650.03) et enfin pour la structure d'accueil familial de jour (cpte 711.3650.04).

Pour chacun de ces postes, il a fallu attendre entre 3 et 4 ans pour obtenir les décomptes finaux et prendre acte que les soldes à s'acquitter sont sensiblement supérieurs par rapport aux acomptes provisionnés :

- + CHF 16'150.50 pour la bibliothèque
- + CHF 3'329.40 pour le domaine skiable de Jaman
- + CHF 275'3038.40 pour le REME
- + CHF 37'271.55 pour la structure d'accueil familial de jour.

Le total de ces décomptes finaux représente la somme importante de CHF 332'059.85 ! Heureusement que la trésorerie communale est saine et a été en mesure «d'absorber» ces chiffres en continuant de présenter un bilan positif malgré tout.

Ce point a bien sûr interpellé notre commission qui a interrogé la Municipalité pour obtenir quelques compléments d'explication. Une partie se trouve par écrit dans le document questions /réponses mis en annexe à notre rapport en page 5 et 6. Le reste des éclaircissements a été apporté oralement lors de notre séance avec l'Exécutif et par échanges de courriels avec Mme la secrétaire municipale, Mme Ramadani.

Retenons d'abord que la survenue tardive de ces décomptes n'est pas à mettre en lien avec le projet de fusion qui aurait ralenti la transmission de ces données. Il s'agit bien de la difficultés des services communaux concernés de Montreux d'apporter pour cette fois des décomptes finaux année après année.

Lors de notre séance avec la Municipalité, Mme la boursière communale, Mme Haar, a également signalé qu'en effectuant les contrôles pour vérifier la justesse des décomptes transmis, elle avait repéré des erreurs en ce qui concerne le décompte final du **REME**.

A savoir que certains enfants identifiés comme résidents de Veytaux habitaient en fait à Montreux et que les enfants de l'APEMS de Veytaux étaient refacturés alors qu'ils étaient déjà en charges dans nos comptes.

**Enfin, la manière même de calculer les présences des enfants a fait l'objet d'une rectification.**

Explication : jusqu'en 2020, les coûts étaient refacturés sur la base du nombre d'enfants, indépendamment du nombre de jours de présences. Il a été demandé que la répartition soit désormais effectuée sur la base des heures effectivement consommées. Sur cette base, il a été contesté en 2022 le décompte relatif à l'année 2021 qui présentait initialement un solde à payer de CHF 98'534.95.

A la suite de ces démarches, ce montant a été revu à la baisse pour s'établir à CHF 38'191.05 (facture reçue en 2025).

Cette situation de décomptes tardifs a aussi fait réagir notre Municipalité et sa boursière envers les services montreusiens concernés. **Fin 2025 une séance a pu avoir lieu avec la commune de Montreux qui a permis de convenir qu'il nous seraient désormais transmis les acomptes de l'année en cours et les décomptes finaux de l'année précédente afin qu'ils apparaissent dans nos comptes**, prenant acte qu'il n'est pas contre pas possible d'obtenir les décomptes finaux de l'année en cours car la finalisation de leurs calculs intervient après la rédaction de nos rapports de gestion et des comptes.

Cette mesure représente déjà un important progrès par rapport aux usages précédents.

Cet «événement» suscite un commentaire. Bien que notre administration communale a su réagir notamment grâce à la sagacité de sa boursière communale, cela peut montrer les limites d'une petite commune lorsqu'elle dépend entièrement pour la gestion de certains postes de la maîtrise d'un partenaire extérieur.

Un point de vigilance à garder pour l'avenir.

## **5) Analyse des résultats financiers de 2025**

**Pour le sixième exercice consécutif, la commune boucle l'exercice 2025 avec un excédent de revenus de CHF 68'044,31, contre un excédent de CHF 95'605,00 prévu au budget 2025, ainsi qu'avec une marge d'autofinancement positive de CHF 420'775,86, contre CHF 269'320,00 budgétés.** Bien qu'inférieurs à ceux de l'exercice 2024, ces résultats sont meilleurs que ceux prévus au budget 2025 adopté par le Conseil communal.

Le secteur de l'« Administration » a vu ses revenus augmenter, comme lors de l'exercice précédent, à la suite du décompte 2024 des VMCV, dont le solde est favorable à la commune à hauteur de CHF 139'128.-. Les charges administratives ont également progressé, mais dans une proportion moindre.

Dans le domaine des « Finances », la nouvelle péréquation intercommunale a permis de compenser favorablement la baisse globale des recettes fiscales. En effet, le revenu fiscal standardisé par habitant de la commune de Veytaux s'élève à CHF 2'486.-, soit un montant inférieur à la moyenne cantonale fixée à CHF 3'462,70. Cette situation permet à la commune de bénéficier d'une compensation correspondant à 80 % de l'écart par habitant par rapport à cette moyenne. Il convient également de relever que le Canton a renoncé à la mesure d'économie portant sur la part des gains immobiliers revenant aux communes.

Le secteur « Domaines & Bâtiments » a également contribué positivement aux comptes 2025 grâce aux remboursements de tiers, au bouclage du préavis

relatif au projet sylvicole 2020–2024 ainsi qu'aux travaux réalisés par le service des forêts pour le refuge. Ces éléments présentent toutefois un caractère non récurrent.

À l'inverse, la rubrique « Sécurité sociale » a pesé sur les comptes. Cette situation s'explique principalement par les décomptes de périodes antérieures relatifs à l'accueil de jour des enfants, qui font l'objet d'un développement spécifique dans le présent rapport. Ces charges exceptionnelles ne devraient pas se reproduire dans des proportions comparables.

**Les comptes 2025 constituent ainsi un bon exercice pour la commune.** Malgré des décomptes tardifs défavorables représentant CHF 332'059,85 par rapport au budget 2025, ils présentent un excédent de revenus. **Il convient toutefois de garder à l'esprit que la commune bénéficie encore, en 2025, de l'intégralité de la compensation transitoire liée à la nouvelle péréquation, soit CHF 254'100.-.** Cette compensation commencera à diminuer progressivement dès 2027. En l'absence de nouvelles sources de revenus futurs, une attention particulière devra être portée à la maîtrise des charges.

## **AVIS DE LA COMMISSION**

Tout en tenant compte des différents points d'attention et d'interpellation développés dans ce rapport, la Cogest est d'avis que notre Commune a été globalement favorablement gérée en 2025, pouvant compter sur un Exécutif motivé par la recherche du bien commun et pouvant s'appuyer sur des équipes de collaborateurs réparties dans les différents services (greffe, voirie et forêts) engagées et compétentes.

Outre les résultats comptables positifs, notre commission a pu se rassurer sur le sérieux de la tenue des comptes sous la supervision experte de notre boursière communale, Mme Haar.

**C'est pourquoi, nous recommandons l'approbation des préavis municipaux 06/2026 et 07/2027 relatifs aux comptes communaux 2025 et au rapport de gestion 2025 de la Municipalité.**

## CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

**vu** le préavis No 06/2026 de la Municipalité du 13 avril 2026 relatif aux comptes 2026

**ouï** le rapport de la commission de gestion et des finances

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

1. d'apporter les comptes relatifs à l'exercice 2025 ainsi que le bilan au 31 décembre 2025, tels que présentés ;
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2025

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

**vu** le rapport de gestion 2025 de la Municipalité du 20 avril 2026 (préavis No 07/2026),

**ouï** le rapport de la commission de gestion et des finances

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2025
2. d'approuver le rapport de gestion pour l'exercice 2025, tel que présenté

Au nom de la commission de gestion et des finances

Le Rapporteur :

Pascal Ruch



Veytaux, le 11 juin 2026

# Réponses de la Municipalité

## aux questions de la commission de gestion et finances liées aux préavis n°6 et 7/2026

*\* Dans ce document, la forme masculine désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. L'emploi du masculin a pour but de faciliter la lecture du texte.*

### QUESTIONS GENERALES

- Des objectifs formels sont-ils posés en début d'exercice ou législature ? De quelle manière les objectifs sont-ils élaborés et communiqués à la population ?

Jusqu'à présent la Municipalité de Veytaux n'a jamais élaboré de programme de législature. Chaque dicastère fixe ainsi ses priorités et objectifs en collaboration avec les chefs de service concernés, dans une logique de suivi des besoins concrets et du bon fonctionnement de l'administration communale.

- Quelle est la stratégie financière de la commune ? (Endettement vs utilisation des fonds propres / réf. 22.3220).

En théorie, le financement d'un investissement dans une commune s'organise selon un modèle très différent de celui d'un ménage. En effet, par principe, il est admis qu'un investissement du patrimoine administratif doit être pris en charge par la population qui en aura l'usage.

Le nouveau plan comptable MCH2 définit d'ailleurs de façon précise les durées d'amortissement comptable. C'est par exemple le cas des ouvrages de protections qui sont en train d'être finalisés sur la commune.

En ce qui concerne le patrimoine financier, la théorie voudrait que l'objet en cause puisse avoir une rentabilité, comme par exemple notre bâtiment multi-générationnel. À la commune d'apporter les fonds propres qui la permettent.

En revanche, la réfection du toit de l'Auberge de Sonchaux est un exemple d'entretien du patrimoine financier assez particulier, puisque cet objet pourrait être classé dans le patrimoine culturel. Il ne sera en revanche jamais rentabilisé. Il est donc de ce point de vue, comme votre Conseil l'a demandé, logique de le financer par des fonds propres si la commune peut se le permettre, comme ici en grande partie.

- Quelle est la stratégie de cash-flow de la commune ? De quelle manière est-ce suivi ?

La commune veille en permanence à maintenir un niveau de liquidités suffisant afin de couvrir les charges courantes et les investissements, malgré les décalages existants entre les encaissements et les décomptes définitifs transmis par le Canton.

Les principaux éléments qui ont impacts importants et que nous ne pouvons pas maîtriser, sont :

- Impôts :
  - Durant l'année, la commune reçoit des versements d'acomptes de la part du Canton.
  - Le bouclage définitif des impôts n'est toutefois communiqué qu'en février de l'année suivante, avec les montants effectivement facturés par le Canton pour l'année.
  
- Péréquation intercommunale (NPIV) :
  - Le Canton facture des acomptes calculés sur la base des données des années précédentes. À titre d'exemple, pour l'année 2025, les acomptes ont été calculés sur la base des chiffres 2023.
  - À fin mars, nous recevons un décompte provisoire basé sur les chiffres effectifs de l'année concernée.
  - Pour 2025, les acomptes facturés par le Canton se sont révélés trop élevés de CHF 876'676.—, montant qui sera remboursé à la commune dans le courant de l'été.
  
- Développement durable : il occupe uniquement quelques lignes dans le rapport, perdues au milieu d'une rubrique. Quelle place occupe le thème de la durabilité dans vos processus décisionnels ? Comment vous assurez-vous que ce point fasse partie de la réflexion dans le projet ?

Comme partout dans notre société, la Municipalité est sensible à la durabilité dans le traitement de ses projets.

- Existe-t-il une procédure particulière pour l'élaboration des préavis déposés ? (Par exemple check-box, feuille de route).

Il n'existe pas de procédure formalisée sous forme de check-list ou de feuille de route spécifique pour l'élaboration des préavis.

La Municipalité s'appuie toutefois sur nos nombreux modèles de préavis internes, qui permettent d'assurer une structure homogène ainsi qu'une prise en compte des éléments usuels requis selon la nature des dossiers traités.

Les préavis sont ensuite adaptés en fonction des particularités de chaque objet.

## RAPPORT DE GESTION 2025

### Page 14

- « Cette décision populaire a permis de redonner une direction claire à la municipalité » : De quelle direction claire parlez-vous ? Avez-vous des exemples concrets ?

Par « direction claire », la Municipalité entend le fait d'avoir désormais une meilleure visibilité sur l'avenir de la commune, permettant de reprendre et de planifier certains projets qui avaient été mis en attente durant la période d'incertitude.

Concrètement, cela permet à la Municipalité, par exemple avec son service de voirie et espaces verts, d'envisager l'achat d'un véhicule.

Au niveau de notre greffe municipal, cette clarification permet également de poursuivre le développement des compétences du personnel et d'envisager les formations nécessaires, alors que le contexte précédent limitait les projections à moyen et long terme.

De manière plus générale, cela permet à la Municipalité de réfléchir et de planifier les projets communaux avec une perspective durable. Cela concerne notamment :

- la révision progressive des règlements communaux devenus anciens ;
- les réflexions liées à des locaux pour l'équipe forestière ainsi qu'à une place à bois dans le cadre du triage forestier ;
- la planification des travaux d'entretien périodiques et des entretiens lourds des routes forestières et de montagne.

Cette stabilité retrouvée permet ainsi de reprendre une gestion davantage orientée vers la planification à long terme.

- Quelles sont les démarches concrètes entreprises pour apaiser les relations avec Montreux après la votation sur la fusion ?

Les relations avec la Commune de Montreux n'ont pas à être apaisées suite à la votation sur la fusion. Les autorités de Montreux ont pris acte de la décision populaire avec intelligence et les relations entre nos deux communes restent sereines.

Les quelques échos populaires qui ont pu être entendus ne sauraient refléter l'état d'esprit du monde politique communal.

### Page 17

- Avez-vous des exemples de formations suivies par le personnel en 2025 ?
  - Formation 1<sup>er</sup> secours pour tout le personnel
  - Formation de spécialiste en administration publique
  - Formation ECA protection incendie pour notre responsable des bâtiments

- Journée technique pour les chefs de voirie
- formation contrôleur du matériel EPI pour un membre du personnel des forêts
- Avez-vous un plan de formation pour les collaborateurs ?

Nous n'avons pas de plan de formation formalisé pour l'ensemble des collaborateurs. La Municipalité et les responsables de service veillent toutefois à accompagner les collaborateurs dans le développement de leurs compétences en fonction des besoins concrets liés à leur activité, de l'évolution des tâches communales, des projets en cours ainsi que des exigences légales et techniques.

Par ailleurs, un entretien individuel est réalisé une fois par année avec chaque collaborateur. Cet échange permet notamment d'aborder les attentes, les besoins et les souhaits en matière de formation et de développement professionnel.

Les formations sont ainsi évaluées et mises en œuvre, selon les priorités et les besoins.

Selon la nature et l'intérêt de la formation pour l'activité professionnelle exercée, une participation (financière ou en heures) complète ou partielle peut être accordée.

La Municipalité se montre par ailleurs favorable au développement des compétences et à la formation des collaborateurs.

- Quelles sont les mesures mises en place dans le cadre de la SST (santé et sécurité au travail), tant sur le plan physique que mental ?

La Municipalité porte une attention particulière à la santé et à la sécurité au travail de ses collaborateurs, tant sur le plan physique que psychique. Les mesures mises en place sont adaptées aux activités exercées. Elles comprennent notamment le respect des prescriptions légales en matière de sécurité, la mise à disposition d'équipements de sécurité et de postes de travail adaptés, ainsi qu'une attention portée à l'ergonomie et aux conditions de travail.

Sur le plan organisationnel et humain, la Municipalité favorise un dialogue régulier avec les collaborateurs, notamment au travers des entretiens annuels, permettant d'identifier d'éventuelles difficultés ou besoins spécifiques.

La Municipalité, les chefs de service ainsi que la secrétaire municipale, responsable du personnel, sont par ailleurs particulièrement à disposition des collaborateurs pour tout échange ou accompagnement. La taille de notre commune favorise des contacts directs, simples et réguliers avec l'ensemble du personnel, permettant une proximité et une réactivité accrues dans le suivi des situations individuelles. Selon les situations et les besoins identifiés, des mesures d'accompagnement, d'adaptation ou de soutien peuvent également être mises en œuvre.

De nouveaux membres du personnel suivront une formation entre 2026 et 2027 pour la sécurité au travail.

## Page 19

- Quel impact financier aura le changement de messagerie et la décision de migrer sur Office 365 ?

Le changement de messagerie et la migration vers Office 365 n'entraîneront pas de modification significative des coûts.

- Quel prestataire héberge le site internet et la messagerie de la commune ?

Pour le site internet, Ofisa se charge de l'hébergement. Pour la messagerie, ce sera auprès de Microsoft.

- De quelle manière et quelle fréquence les données numériques de la commune sont-elles sauvegardées ?

Une sauvegarde est effectuée tous les jours en local, avec une copie chez le prestataire également.

- Quelles mesures sont prises minimiser l'impact en cas d'attaque informatique ?

Il n'y a pas de service en local (web + mail), et des mises à jour sont effectuées régulièrement.

## Page 23

- Pour quelle raison différents décomptes de la commune de Montreux ont été fait pour une période de 3 à 4 ans ? Y a-t-il un lien avec la votation sur la fusion et est-ce une manière de faire qui sera pérenne ?

Malgré de nombreuses demandes de la part de notre boursière communale, les services montreusiens ont pris beaucoup de retard dans l'envoi de différentes factures. Par chance, les comptes de notre commune sont largement positifs depuis plusieurs années et, si ces factures avaient été envoyées dans les temps chaque année, cela n'aurait pas impacté de façon inquiétante les résultats.

À noter d'ailleurs que l'envoi en bloc de ces factures en 2025 n'a pas suffi à mettre la Commune dans les chiffres rouges malgré des entrées fiscales en baisse cette année (indépendamment du taux d'imposition plus bas).

- Quelle est la transparence de la commune de Montreux envers celle de Veytaux dans l'évolution de la facture et pour quelle raison n'avons-nous pas pu anticiper les différences pour le budget 2025 ?

La Commune de Montreux procède aux répartitions selon clé ou règlement convenu. Elle transmet ensuite à la Commune de Veytaux ces éléments de calculs, en même temps que la facture. Notre boursière vérifie alors les montants par recoupement.

- Au vu de la tendance, des réserves sont-elles prévues pour les décomptes futurs ?

Il a été convenu avec la commune de Montreux que chaque année, nous aurons dans les comptes les acomptes de l'année en cours et les décomptes finaux de l'année précédente. Ils n'arrivent pas à nous envoyer les décomptes finaux pour le bouclage des comptes annuels.

- Existe-t-il une explication à la diminution des recettes fiscales ? Est-ce une tendance observée ou propre à Veytaux ?

Pour l'année fiscale 2025, nous avons eu uniquement les acomptes facturés. En règle générale, ils sont plus bas que les décomptes définitifs. Au 30.04.2026, le Canton a taxé uniquement 15% des décomptes 2025. En fin d'année 2026, nous aurons une vision un peu plus claire sur les décomptes 2025, l'Etat aura taxé plus de dossiers. On verra à ce moment-là si c'est une tendance à la baisse ou pas (départ de contribuable à haut revenus).

## Page 26

- Explications concernant l'augmentation des heures de la Voirie (parcs et jardins).

Dans les « heures parc/jardins » du service des forêts est compris le temps consacré par l'équipe des forêts aux travaux de réfection de la place de jeux du They et les aménagements au kiosque du petit port notamment.

- Éclaircissement sur l'augmentation des heures de l'équipe des forêts : est-ce dû à des engagements, à des heures supplémentaires ou autres ?

L'augmentation des heures de l'équipe forestière s'explique principalement par plusieurs situations intervenues au sein du personnel.

En 2024, un collaborateur a été absent pendant plusieurs mois en raison de son école de recrues, tandis qu'un autre membre de l'équipe a été en incapacité de travail pour des raisons de santé en fin d'année, avec une absence prolongée annoncée également pour 2025.

Afin d'assurer la continuité des activités et le bon fonctionnement du service, la Municipalité a fait le choix d'engager un nouveau collaborateur affecté principalement aux travaux de terrain, notamment dans le cadre des activités subventionnées.

Cette organisation explique ainsi l'augmentation des heures constatée dans certains secteurs d'activités forestières bénéficiant de subventions.

## Page 29

- Quel est le coût réel de la place de jeux, en comptant les heures des équipes communales ?

Le coût réel de la place de jeux est de CHF 187'023.90 de coûts pour la Commune (hors temps du personnel, comme indiqué dans le préavis).

Le personnel communal a effectué environ 300 heures pour ce projet (démontage de l'ancienne place, fabrication des barrières, fabrication des plots, fabrication des bancs, ...).

- De quelle manière le coût horaire des équipes communales est-il comptabilisé dans les préavis ? Les nouvelles normes comptables précisent des éléments à ces coûts peu transparent ?

Actuellement, les coûts horaires des équipes communales ne sont pas activés dans les préavis.

Dans le cadre de MCH2, la Municipalité devra décider si elle active ou pas les prestations propres en lien avec les investissements du patrimoine administratif et si oui, déterminer le seuil d'importance pour les activer.

#### **Page 34**

- Quelles sont les zones concernées par le risque liés à la végétation sous le viaduc ? Une communication envers la population est-elle appropriée ?

Sous le viaduc, principalement le chemin du Scex.

- Quel est le risque pour la zone touristique ?

Le risque, ainsi que la mise en sécurité sont en cours d'étude par l'OFROU ainsi que par des bureaux spécialisés.

- Dans quel délai la sécurité sera-t-elle rétablie ?

/

#### **Page 43**

- Un turnover de 100 % dans les équipes de la voirie a eu lieu en 2025. Avez-vous des explications à ce sujet ?

Le renouvellement de l'équipe de voirie en 2025 s'explique par une succession de situations individuelles propres à chaque collaborateur, rendant difficile une lecture globale des motifs de départ.

La Municipalité reconnaît toutefois que la constitution d'une équipe complète a été un enjeu durant cette période. Grâce aux recrutements effectués, une nouvelle équipe a pu être reconstituée et se montre aujourd'hui engagée et motivée dans ses activités.

Sans pouvoir établir de lien direct et formel entre les départs et le contexte communal, la Municipalité constate que la période ayant suivi la votation a pu constituer un facteur d'incertitude susceptible d'avoir influencé certaines décisions individuelles.

## Page 47

- Quels sont les revenus liés à ces 1754 contrôles de radars mobiles ?

Nous n'en connaissons pas le montant, mais les amendes résultant de ces contrôles entrent dans le pot commun de l'ASR et viennent donc réduire d'autant le déficit à la charge des communes. Il en est de même de tous les contrôles de vitesse effectués par Police Riviera.

- Quelle est la clé de répartition des revenus issus des contrôles routiers sur la commune ?

Cette clé de répartition est donc, par ricochet, la même que celle utilisée pour répartir le déficit entre les 9 communes.

## Remarques

- Proportionnalité entre les diverses institutions dans le rapport à surveiller. (p.50-53)

## Comptes communaux

### Page 4

- Composition du chiffre de CHF 389'241.83 en fin de page.

Page n° 3 (éléments qui rentrent dans le calcul de la NPIV)

Recettes ordinaires : CHF 2'034'659.02

Recettes extraordinaires : CHF 159'684.45

Personnes morales : CHF 156'414.70

Total : CHF 2'350'758.17

./. budget 2025 : CHF 2'740'000.-

Diminution de CHF 389'241.83

### Page 41

- **9221.5** : Comment se fait-il que nous fassions des emprunts alors que nous disposons de liquidités à hauteur de CHF 1'200'961 ?

En fin d'année, nous avons reçu une avance de subvention de CHF 459'000.- pour les travaux relatifs au préavis 06/2024 (le montant se trouve en passif transitoire). Les travaux n'ont pas encore été effectués mais nous avons reçu l'argent déjà. Nous rappelons que pour ce projet la commune effectue les dépenses et nous recevons au fur et à mesure des subventions mais au final il restera un montant d'environ CHF 551'000.- à la charge de la commune.

- Savez-vous à combien se monte le fonds de roulement de la commune ?

Actif circulant :

910 liquidités : CHF 1'200'961.03

911 Débiteurs : CHF 1'709'206.57

9120.1 Avoirs à court terme (placements) : CHF 6'000.-

913 actifs transitoires : CHF 1'267'723.77

Total actif circulant : CHF 4'183'891.37

Engagements à court terme fonds spéciaux et réserves affectées :

920 engagements courants : CHF 799'436.52

921 Dettes à court terme : CHF 600'000.-

925 Passifs transitoires : CHF 574'349.25

923 Fonds spéciaux : CHF 3'150.45

9280 Fonds de réserve affectés « égouts » : CHF 632'268.97

Total des engagements à court terme et réserves affectées : CHF 2'609'205.19

Fonds de roulement CHF 1'574'686.18

## Page 17

- **10.3001** : Les grands projets sont passés. Pour quelles raisons n'y a-t-il pas de baisse des honoraires et vacations de la municipalité ?

Il y a eu d'autres projets conséquents qui ont démarrés en 2025, comme la place de jeux (préavis 20/2024), le renouvellement et mise en conformité des ouvrages préavis 06/2024 de 3 millions, l'entretien et la sécurisation routes forestières (phase 2 et 3) préavis 21/2024.

Sans compter toutes les séances intercommunales, notamment ASR, SIGE, Agglomération Rivelac, tourisme, CITS, écoles, etc, qui prennent une ampleur conséquente.

Nous rappelons qu'il y a des retours de jetons de présence par l'ASR, le SIGE, l'ARAS.

- Qu'est-ce qui est compris dans les honoraires (salaire fixe) de la municipalité ?

La part fixe couvre l'ensemble du travail lié à la fonction exécutive au-delà des séances formelles. Cette part comprend notamment la préparation et l'analyse des dossiers, le suivi administratif et politique des dicastères, les échanges réguliers avec les chefs de service et le personnel communal, de même que le traitement des affaires courantes (courriers, mails, entretiens téléphoniques, ...) et des demandes de la population.

- **11.3170** : Détails des frais engagés.
  - Repas de remerciement des bénévoles de l'Espace multi-générationnel
  - Guillon (remboursé dans le compte 11.4361)
  - Lunch de printemps (remboursé partiellement dans le compte 11.4361)

- Organisation de diverses manifestations : Forum des municipalités à Veytaux, ASR Groupe d'Amont, Zoom Artistes, inauguration Refuge de Champbabau, concerts au Petit Port, inauguration de la place de jeux du They, ...
- Frais apéritif Conseil communal
- Frais repas municipalité
- Frais intendances liées aux manifestations (achats des boissons, serviettes, gobelets, apéritifs, ...)
- **11.3185** : Explication sur l'honoraire de remplacement (rien dans le rapport de gestion).

Il s'agit des coûts liés au remplacement de la Secrétaire municipale durant son congé maternité. Il est précisé que la Commune a bénéficié d'indemnités de l'assurance en lien avec cette absence, venant compenser une partie de ces frais (compte 11.4361 – remboursement de tiers)

- **11.3193** : Quelles sont ces cotisations ?
  - FAO, Espace Suisse, ...
  - ARCV, AVSM, AVDCH
  - UCV
  - La forestière, Vaud Rando, La Rambertia
  - Confrérie des vigneron (commission des vignes)
  - Etc.
- **11.4359** : Peut-on expliquer les événements qui ont amené à cette différence ?

Le budget de CHF 11'000.- avait été établi sur la base des comptes 2023 et 2022 (derniers chiffres définitifs) où nous étions autour de CHF 10'000.-.

- **16.3650.01** : Est-ce le montant définitif, sachant qu'il est identique à celui de 2024 ?

C'est le montant de la subvention 2025 qui nous a été facturée.

- **16.3650.09** : Raison de l'augmentation des coûts ?

Signalétique de Chillon (CHF 1189.10) et location des WC pour les jeudredis (2712.-) en plus des coûts usuels liés à l'exposition Zoom Artistes.

En 2025, le Casino a versé un don de CHF 2'000.- (voir compte 16.4350) ce montant a été reversé aux organisateurs de Zoom artiste.

- **16.3650.11** : Est-ce le montant définitif ou le montant budgété ?

C'est un montant stable car en fonction du coût par habitant (ajuster le budget)

- **17.3650.06** : Quelle est la raison de l'écoulement de temps entre le préavis 09/2019 et la dépense effective ?

Il n'y a pas de raison particulière. C'est la commune de Montreux qui a tardé à envoyer le décompte.

- **18.4510.02** : À quoi correspond ce revenu ? Les acomptes aux VMCV doivent-ils être adaptés ?

C'est le décompte final 2024. Les acomptes sont établis et facturés par les VMCV.

- **21** : Y a-t-il une explication à cette baisse d'impôt, outre la baisse du coefficient ? Est-ce une tendance générale ?

Pour l'année fiscale 2025, nous avons eu uniquement les acomptes facturés. En règle générale, ils sont plus bas que les décomptes définitifs. Au 30.04.2026, le Canton a taxé uniquement 15% des décomptes 2025. En fin d'année 2026, nous aurons une vision un peu plus claire sur les décomptes 2025, l'Etat aura taxé plus de dossiers. On verra à ce moment-là si c'est une tendance à la baisse ou pas (départ de contribuable à haut revenus).

- Est-ce que la baisse des rentrées fiscales a un impact sur la péréquation ?

Oui, dans le cadre de la péréquation des ressources (solidarité principale) nous recevons un montant plus important.

La solidarité principale est basée sur le revenu fiscal standardisé. La moyenne cantonale est à CHF 3'462.70 par habitant en 2025 et pour la commune de Veytaux à CHF 2'486.-.

Nous recevons 80% de la différence par habitant.

- **22.3520.00** : Merci d'expliquer cette augmentation par rapport au budget ?

La différence provient de la partie « déficit des lignes de trafic urbains ». Dans le cadre du budget 2025 le calcul était fait en tenant compte des acomptes portés au budget 2025 soit CHF 357'600.- pour les VMCV et dans le cadre du décompte 2025 les éléments pris en compte par le Canton sont :

- Acomptes 2025 : CHF 357'611.-
- Décompte 2024 : - CHF 139'128.-

Avec l'encaissement du décompte 2024 de CHF 139'128.- cela augmente notre participation.

- 22.4520.03 : Explication des provisions à recevoir ? Les montants sont-ils certains ?

N° OFS : 5891	Population :	1'008
<b>Péréquation des ressources (solidarité principale)</b>		
Cette commune a un revenu fiscal standardisé par habitant de CHF		2'486.0
Le revenu fiscal standardisé par habitant moyen est de CHF		3'462.7
<b>Revenu fiscal standardisé (RFS)</b> Recettes fiscales que la commune générerait en appliquant le coefficient d'imposition moyen pondéré et un taux standard d'impôt foncier de 1%	L'écart est de CHF	-976.7
		80%
Du moment que le revenu fiscal standardisé de la commune est inférieur à la moyenne, celle-ci reçoit un versement de la péréquation des ressources d'un montant par habitant de CHF		-781.4
	En montant absolu, cela représente CHF	-787'603

Oui, les chiffres sont sûrs nous venons de recevoir le décompte définitif qui correspond exactement au décompte provisoire comptabilisé dans les comptes 2025.

- 22.4520.04 : Explication des provisions à recevoir ? Comment expliquer un chiffre plus bas que la provision à recevoir ?

Dans le cadre des acomptes 2025, l'Etat nous avait demandé de payer un montant de CHF 42'737.-

Acompte 2025 facturé par le Canton :

<b>Péréquation des ressources (Prélèvements conjoncturels)</b>	
La commune doit verser à la péréquation 50% de son impôt sur les successions et donation, de son impôt sur les gains immobiliers et de ses droits de mutation, ce qui correspond à CHF	227'706
La commune doit verser à la péréquation 30% de son impôt sur les frontaliers, ce qui correspond à CHF	5'714
Les prélèvements sur les impôts conjoncturels de l'ensemble des communes sont réparties entre elles en francs par habitant. Cette commune a donc droit à un montant de CHF	-190'683
Au net, cette commune est contributrice de ce mécanisme pour CHF	42'737

## Décompte 2025

### **Péréquation des ressources (Prélèvements conjoncturels)**

La commune doit verser à la péréquation 50% de son impôt sur les successions et donations, de son impôt sur les gains immobiliers et de ses droits de mutation, ce qui correspond à CHF	79'842
La commune doit verser à la péréquation 30% de son impôt sur les frontaliers, ce qui correspond à CHF	3'900
Les prélèvements sur les impôts conjoncturels de l'ensemble des communes sont répartis entre elles en francs par habitant. Cette commune a donc droit à un montant de CHF	-258'729
Au net, cette commune est bénéficiaire de ce mécanisme pour CHF	-174'987

- **32.3180** : Peux-on en savoir plus sur cette commission ?

Obligation cantonale d'avoir une commission avalanche.

- **32.4399** : Quelles sont les raisons de ces bonnes nouvelles ?

Comme indiqué dans les commentaires des comptes, l'ECA a participé aux coûts horaires du service des forêts.

- **357.4270** : Qu'est-ce que cette location ?

Il s'agit de la location de l'ancien local des pompiers par Pro Veytaux.

- **358.3140** : Détails de l'augmentation des coûts ?

Installation d'un ferme-porte au They 3 (8855.-), installation électrique d'un digicode (1200.-), installation d'une ventilation (700.-), décision taxation définitive SIGE (1500.-).

- **358.4360** : Quel est le montant de l'indemnité pour dégâts d'eau ?

L'assurance a remboursé CHF 2365.- .





Tél. + 41 21 310 23 23  
www.bdo.ch  
lausanne@bdo.ch

BDO SA  
Biopôle bât. Metio - Epalinges  
Case postale 151  
1001 Lausanne

Au Conseil communal de la

**Commune de Veytaux**  
Veytaux

## **Rapport sur l'examen succinct (review) des comptes communaux 2025**

(période du 01.01. au 31.12.2025)

le 29 avril 2026  
GST/ACO/bfi

## RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR LES COMPTES COMMUNAUX

Au Conseil communal de la Commune de Veytaux, Veytaux

### Rapport sur l'examen succinct (review) des comptes annuels

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes communaux de la Commune de Veytaux, comprenant le bilan, les comptes de fonctionnement, le tableau des investissements, les engagements hors bilan et le rappel des ententes intercommunales pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2025.

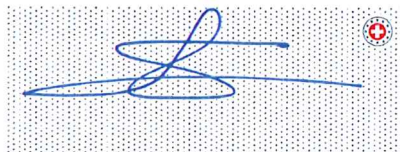
Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de la Commune de Veytaux, alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'Audit suisse 910 *Review (examen succinct) d'états financiers*. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

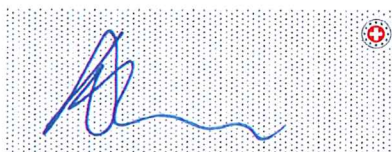
Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 29 avril 2026

BDO SA



Gaëtan Storto  
Expert-réviseur agréé



pp Alexandre Collet  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Annexes  
Comptes communaux 2025

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Comptes 2024	
		actifs	passifs	actifs	passifs
<b>9</b>	<b>BILAN</b>	<b>11'146'605.54</b>	<b>11'146'605.54</b>	<b>9'832'536.06</b>	<b>9'832'536.06</b>
91	ACTIF	11'146'605.54		9'832'536.06	
910	DISPONIBILITES	1'200'961.03		743'594.10	
9100	Caisse	4'109.10		3'833.95	
9100.0	CAISSE	4'109.10		3'833.95	
9101	Compte de chèque postaux	1'009'646.15		670'390.89	
9101.0	CCP 18-1810-3	883'027.30		622'204.74	
9101.1	CCP 16-26983-4	126'618.85		48'186.15	
9102	Banques	187'205.78		69'369.26	
9102.0	BCV Villeneuve A812.235.0	89'847.18		15'174.31	
9102.2	BCV Villeneuve Z560.3328.1	97'358.60		54'194.95	
<b>911</b>	<b>CREANCES</b>	<b>1'709'206.57</b>		<b>1'663'989.73</b>	
9111	Comptes courants divers	18'980.70		7'480.70	
9110.200	Compte d'attente préavis	18'980.70		7'480.70	
9112	Impôts à encaisser	1'229'902.28		1'447'235.99	
9112.400	Etat de Vaud, c/c impôts anticipés	303'003.85		359'664.00	
9112.500	Etat de Vaud, c/c personnes physiques, morales et source	926'898.43		1'087'571.99	
9115	Débiteurs	460'323.59		209'273.04	
9115.00	Débiteurs informatiques	460'323.59		209'273.04	
<b>912</b>	<b>PLACEMENTS PATRIMOINE FINANC.</b>	<b>389'298.38</b>		<b>314'901.40</b>	
9120	Titres & placements	6'000.00		6'000.00	
9120.1	TITRES	6'000.00		6'000.00	
9123	Terrains & bâtiments	383'298.38		308'901.40	
9123.0	IMMEUBLES PATRIMOINE FINANCIER	167'500.00		167'500.00	
9123.1314	Préavis 14/2013 - Auberge du Terravet - réfection 1er étage	54'686.85		57'686.85	
9123.2404	Préavis 04/2024 - Restauration du refuge de Champbaba	161'111.53		83'814.55	
<b>913</b>	<b>ACTIFS TRANSITOIRES</b>	<b>1'275'206.77</b>		<b>652'080.49</b>	
9139	Actifs transitoires	1'275'206.77		652'080.49	
9139.0	ACTIFS TRANSITOIRES	1'229'857.97		590'108.64	
9139.1	IMPOT ANTICIPE A RECUPERER	45'348.80		61'971.85	

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Comptes 2024	
		actifs	passifs	actifs	passifs
<b>914</b>	<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	<b>6'503'830.79</b>		<b>6'389'868.34</b>	
<b>9141</b>	<b>Ouvrages génie civil</b>	<b>518'983.34</b>		<b>613'961.74</b>	
9141.0	EGOUTS	1.00		1.00	
9141.1115	Port du Clos de Chillon (enrochement et ponton visiteurs)	30'834.05		34'159.05	
9141.1409	Remplacement des conduites souterraines de l'Av. de Chillon	57'187.84		82'187.84	
9141.1822	Pose d'enrochements 18/2022	23'325.20		26'525.20	
9141.1905	Renouvellement et extension de l'éclairage public Av. de Chillon	254'972.45		266'672.45	
9141.2002	Renforcement du réseau de défense incendie au lieu-dit En Sonchaux	30'484.60		32'684.60	
9141.2107	Remplacement du câble électrique Rue Bonivard-Rue du They et pose de LED	92'342.60		97'142.60	
9141.2411	Pose d'enrochements 11/2024	29'835.60		74'589.00	
<b>9143</b>	<b>Bâtiments &amp; constructions</b>	<b>5'562'375.36</b>		<b>5'579'814.77</b>	
9143.0	IMMEUBLES PATRIMOINE ADMINISTR.	1.00		1.00	
9143.1210	Préavis réfection salle de gym	93'717.45		98'717.45	
9143.1216	Centre d'Accueil Temporaire (CAT) - préavis 16/2012	6'417.30		17'917.30	
9143.1301	Plan général d'affectation selon préavis 01/2013	57'138.25		59'338.25	
9143.1701	Projet de construction d'un bâtiment multi-générationnel	47'801.00		67'801.00	
9143.1809	Etablissement PGA, d'un règlement et d'un rapport d'aménagement	195'035.95		174'939.05	
9143.1901	Etude compl. Construction bâtiment multi-générationnel	103'307.85		129'907.85	
9143.1915	Construction d'un bâtiment multi-générationnel	3'746'217.71		3'884'617.71	
9143.1916	Installation d'un ascenseur public et création d'une passerelle	735'113.65		740'490.91	
9143.2001	Renovation de l'horloge et du clocheton du collège	12'150.35-		12'150.35-	
9143.2024	Réaménagement de la place de jeux du They	186'540.95			
9143.2210	Aménagement d'une crèche privée	403'234.60		417'734.60	
<b>9145</b>	<b>Ouvrages de protection</b>	<b>422'472.09</b>		<b>196'091.83</b>	
9145.1413	Amélioration et entretien des routes forestières et création de 3 places à bois	23'340.40		27'940.40	
9145.1906	Crédit d'étude renouvellement et mise en conformité ouvrage de protection + création chemin les Evuez - préavis 06/2019			134'129.33	
9145.1918	Projet sylvicole 2020-2024			25'583.48	
9145.2406	Ouvrages de protection et création d'un chemin forestier	335'324.39		8'438.62	
9145.2419	Entretien et sécurisation routes forestières (phases 2 et 3)	10'118.15			
9145.2421	Projet sylvicole 2025-2026	53'689.15			
<b>915</b>	<b>Titres &amp; papies valeurs</b>	<b>68'102.00</b>		<b>68'102.00</b>	
<b>9153</b>	<b>Titres &amp; papies valeurs</b>	<b>68'102.00</b>		<b>68'102.00</b>	

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Comptes 2024	
		actifs	passifs	actifs	passifs
<b>9153</b>	<b>Titres &amp; papies valeurs</b>	<b>68'102.00</b>		<b>68'102.00</b>	
9153.0	Actions et parts sociales	68'102.00		68'102.00	
<b>92</b>	<b>PASSIF</b>	<b>11'146'605.54</b>		<b>9'832'536.06</b>	
<b>920</b>	<b>ENGAGEMENTS COURANTS</b>	<b>799'436.52</b>		<b>1'191'934.48</b>	
<b>9200</b>	<b>Créanciers</b>	<b>760'756.87</b>		<b>1'162'136.98</b>	
9200.0	Créanciers au 31 décembre	760'756.87		1'162'136.98	
<b>9206</b>	<b>Comptes courants créanciers</b>	<b>38'679.65</b>		<b>29'797.50</b>	
9206.1	Compte d'attente salaire	2'284.40			
9206.3	Compte courant gérance BMG	9'511.15		10'692.45	
9206.4	Compte courant gérance BMG "chauffage"	26'884.10		19'105.05	
<b>921</b>	<b>DETTES A COURT TERME</b>	<b>600'000.00</b>			
<b>9210</b>	<b>Banques</b>	<b>600'000.00</b>			
9210.99	BCV, avance à court terme	600'000.00			
<b>922</b>	<b>Dettes à long terme</b>	<b>6'860'000.00</b>		<b>6'215'000.00</b>	
<b>9221</b>	<b>Poste</b>	<b>6'860'000.00</b>		<b>6'215'000.00</b>	
9221.1	Postfinance - Avance à long terme du 29.01.16-29.01.26	350'000.00		350'000.00	
9221.2	Postfinance - Avance à long terme du 05.07.22-05.07.27	910'000.00		940'000.00	
9221.4	Postfinance - Avance à long terme du 22.12.23-22.12.38	4'850'000.00		4'925'000.00	
9221.5	Postfinance - Avance à long terme du 09.07.25-09.07.35	750'000.00			
<b>923</b>	<b>FONDS SPECIAUX</b>	<b>3'150.45</b>		<b>3'150.45</b>	
<b>9233</b>	<b>FONDS SPECIAUX</b>	<b>3'150.45</b>		<b>3'150.45</b>	
9233.3	FONDS ENTRETEN TOMBES	3'150.45		3'150.45	
<b>925</b>	<b>PASSIFS TRANSITOIRES</b>	<b>574'349.25</b>		<b>208'327.20</b>	
<b>9259</b>	<b>Passifs transitoires</b>	<b>574'349.25</b>		<b>208'327.20</b>	
9259.0	PASSIFS TRANSITOIRES	574'349.25		208'327.20	
<b>928</b>	<b>FONDS DE RESERVE</b>	<b>1'631'968.90</b>		<b>1'604'467.82</b>	
<b>9280</b>	<b>Fonds de réserve recettes affectées</b>	<b>632'268.97</b>		<b>590'676.22</b>	
9280.46	Réserve - Egouts	632'268.97		590'676.22	
<b>9281</b>	<b>Fonds de renouvellement et de rénovation</b>	<b>458'534.63</b>		<b>462'840.10</b>	
9281.32	Réserve - Filets de protection c/chutes de pierres	45'694.53		50'000.00	

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Comptes 2024	
		actifs	passifs	actifs	passifs
<b>9281</b>	<b>Fonds de renouvellement et de rénovation</b>		<b>458'534.63</b>		<b>462'840.10</b>
9281.35	Réserve - Bâtiments communaux		354'320.80		354'320.80
9281.43	Réserve - Entretien des routes		42'586.55		42'586.55
9281.431	Réserve - Eclairage		15'932.75		15'932.75
<b>9282</b>	<b>Fonds de réserve</b>		<b>541'165.30</b>		<b>550'951.50</b>
9282.0	Réserve - Impôts arriérés		200'000.00		249'000.00
9282.19	Réserve - Informatique		10'192.40		10'192.40
9282.3	Réserve - Création places de parc		90'000.00		90'000.00
9282.32	Réserve - Forêts		50'000.00		50'000.00
9282.33	Réserve - subvention forestière mixte de la Vallée de l'Hongrin		76'828.40		76'828.40
9282.70	Fonds pour le Centre d'accueil des aînés		37'063.95		
9282.80	Réserve - Développement durable		77'080.55		74'930.70
<b>929</b>	<b>FONDS PROPRES</b>		<b>677'700.42</b>		<b>609'656.11</b>
<b>9290</b>	<b>Capital</b>		<b>677'700.42</b>		<b>609'656.11</b>
9290.0	CAPITAL		677'700.42		609'656.11

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Comptes 2024	
		actifs	passifs	actifs	passifs

*Total actifs*

11'146'605.54

9'832'536.06

*Total passifs*

11'146'605.54

9'832'536.06

*Excédent actifs*

*Excédent passifs*

## Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>1</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>1'801'667.95</b>	<b>293'456.24</b>	<b>1'662'100.00</b>	<b>100'000.00</b>	<b>1'665'154.20</b>	<b>277'108.31</b>
<b>10</b>	<b>Autorités</b>	<b>254'654.15</b>		<b>228'000.00</b>		<b>253'259.95</b>	
10.3000	C.C. - Jetons de présence	14'575.00		16'000.00		16'000.00	
10.3001	Muni - Honoraires et vacations	239'606.65		210'000.00		236'457.45	
10.3003	Scrutateurs - jetons de présence	472.50		2'000.00		802.50	
<b>11</b>	<b>Administration</b>	<b>776'209.35</b>	<b>141'385.24</b>	<b>713'900.00</b>	<b>90'000.00</b>	<b>699'897.17</b>	<b>117'142.31</b>
11.3010	Adm. - Traitements	300'994.35		298'000.00		271'132.80	
11.3030	Adm. - part patr. AVS/AI/APG/AC/AF	106'700.75		105'000.00		104'882.90	
11.3040	Adm. - Caisse de pensions CIP	122'656.80		115'000.00		107'828.00	
11.3050	Adm. - Assurances accidents & maladie	65'219.30		50'000.00		61'581.90	
11.3060	Adm. - Frais de déplacement du personnel	624.50		1'200.00		1'523.05	
11.3090	Adm. - Frais de formation	7'298.40		6'000.00		7'563.50	
11.3100	Adm. - Imprimés, matériel administration + Ctrl Hab	5'637.38		6'000.00		4'290.46	
11.3110	Adm. - Achat mobilier et matériel	1'619.05		2'500.00		2'133.60	
11.3130.11	Adm. - Dépenses pour tiers Greffe	2'047.15		2'500.00		4'668.10	
11.3130.62	Adm. - Dépenses pour tiers OffPop	10'971.70		10'000.00		12'163.65	
11.3150	Adm. - Entretien mobilier, matériel	417.15		3'000.00		1'778.40	
11.3170	Adm. - Réceptions et manifestations	32'694.45		20'000.00		17'326.10	
11.3181	Adm. - Frais de port et CCP	4'039.87		5'000.00		4'503.17	
11.3181.1	Adm. - Achats de timbres pour la vente au greffe	2'012.90		3'000.00		3'498.05	
11.3182	Adm. - Frais de téléphone	6'160.70		6'200.00		6'175.10	
11.3184	Adm. - Frais de contentieux et OP			500.00			
11.3185	Adm. - Honoraires	44'347.90		25'000.00		27'007.85	
11.3186	Adm. - Primes d'assurances	17'057.90		15'000.00		16'912.50	
11.3187	Adm. - Honoraires et frais fusion					4'054.94	
11.3189	Paiement prestations postales	4'095.20		6'000.00		5'905.00	
11.3193	Adm. - Cotisations	7'880.55		7'200.00		8'978.90	
11.3199	Adm. - Divers	8'940.60		4'000.00		4'095.15	
11.3520.01	Adm. - Serv.Aff.Intercom. (SAI)	12'031.25		9'000.00		9'820.45	
11.3520.02	Adm. - Promove	5'172.00		4'900.00		5'145.60	
11.3520.03	Adm. - C.I.E.H.L.	5'215.00		4'900.00		4'985.00	
11.3520.04	Adm. - Chantiers	2'374.50		4'000.00		1'943.00	
11.4310.11	Adm. - Emoluments administratifs		7'639.40		10'000.00		9'725.20
11.4310.12	Adm. - Emoluments admin.- Naturalisation		1'600.00		1'000.00		800.00
11.4310.62	Adm. - Emoluments OffPop		19'372.00		20'000.00		21'929.01
11.4350	Adm. - Recettes diverses		3'409.74		5'000.00		1'710.04

## Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>11</b>	<b>Administration</b>	<b>776'209.35</b>	<b>141'385.24</b>	<b>713'900.00</b>	<b>90'000.00</b>	<b>699'897.17</b>	<b>117'142.31</b>
11.4359	Encaissement prestations postales		6'245.95		11'000.00		6'427.85
11.4361	Adm. - Remboursement de tiers		77'525.80		20'000.00		48'360.15
11.4390	Adm. - Recettes agence postale		10'278.65		10'000.00		13'706.36
11.4900	Adm. - Imputations internes		15'313.70		13'000.00		14'483.70
<b>15</b>	<b>Affaires culturelles, loisirs</b>	<b>115'047.50</b>		<b>98'300.00</b>		<b>96'568.00</b>	
15.3520	Loisirs - Bibliothèque intermunicipale	41'150.50		28'000.00		25'000.00	
15.3650.01	Cult. - Fonds culturel	47'978.00		45'900.00		46'859.00	
15.3650.02	Cult. - Fondation du Château de Chillon	2'000.00		2'100.00		2'000.00	
15.3650.04	Cult. - Conservatoire de Musique MtX-Vevey	17'319.00		15'100.00		16'009.00	
15.3650.06	Cult. - Maison Visinand	2'500.00		2'500.00		2'500.00	
15.3650.07	Cult. - Théâtre Montreux-Riviera	2'000.00		2'000.00		2'000.00	
15.3650.08	Cult. - Musée du Vieux Montreux	1'500.00		1'500.00		1'500.00	
15.3650.09	Cult. - Divers	600.00		1'200.00		700.00	
<b>16</b>	<b>Tourisme</b>	<b>59'414.95</b>	<b>11'283.00</b>	<b>49'800.00</b>	<b>10'000.00</b>	<b>58'835.00</b>	<b>7'500.00</b>
16.3650.01	Tour. - Montreux Vevey-Tourisme	33'410.00		29'600.00		33'410.00	
16.3650.05	Tour. - Pro Veytaux	2'596.85		5'500.00		5'500.00	
16.3650.07	Tour. - Fonds Equipement Touristique	2'500.00		2'500.00		2'500.00	
16.3650.09	Tour. - Divers	16'911.10		10'000.00		13'428.00	
16.3650.11	Tour. - Parc Naturel Régional Gruyères Pays d'Enhaut	3'997.00		2'200.00		3'997.00	
16.4066.00	Tour. - Taxe de séjour		9'283.00		10'000.00		7'500.00
16.4350	Recettes diverses		2'000.00				
<b>17</b>	<b>SPORTS</b>	<b>62'619.80</b>		<b>47'900.00</b>		<b>45'927.90</b>	
17.3650.01	Sports - Fonds de soutien aux sociétés sportives	7'509.60		6'900.00		7'178.40	
17.3650.02	Sports - Stand de tir Gilon et Villeneuve	1'009.10		600.00		538.40	
17.3650.03	Sports - Domaine skiable MtX-Vtx - Déficit					521.10	
17.3650.04	Sports - Syndicat Int.Dvpt Sports hiver	13'300.00		13'300.00		12'341.00	
17.3650.06	Sports - Entretien des remontées mécaniques	17'821.90		5'500.00		3'000.00	
17.3650.07	Sports - Sonchaux Acro Show	2'000.00		2'000.00		2'000.00	
17.3650.09	Sports - Divers	2'359.20		1'000.00		1'700.00	
17.3650.10	Sports - Villeneuve Plage	3'267.00		3'300.00		3'263.00	
17.3650.11	Sports - Piscine de la Maladaira	14'853.00		14'800.00		14'886.00	
17.3650.12	Sports - Société de sauvetage	500.00		500.00		500.00	
<b>18</b>	<b>Transports publics</b>	<b>503'764.50</b>	<b>140'788.00</b>	<b>502'100.00</b>		<b>480'313.75</b>	<b>152'466.00</b>
18.3510.01	Transp. - Service de la mobilité - Bassin n°6	140'491.30		142'900.00		122'182.75	

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>18</b>	<b>Transports publics</b>	<b>503'764.50</b>	<b>140'788.00</b>	<b>502'100.00</b>		<b>480'313.75</b>	<b>152'466.00</b>
18.3510.02	Transp. - VMCV SA - déficit			357'600.00		356'834.00	
18.3650.05	Transp. - Bus du Petit Prince			500.00			
18.3650.06	Transp. - Chemins de fer Blonay-Chamby	1'043.00		1'000.00		1'197.00	
18.3650.07	Transp. - Cartes transports publics	1'289.20					
18.3650.08	Transp. - Cie Gén.de Navigation CGN	180.00					
18.3650.09	Transp. - Divers	3'150.00		100.00		100.00	
18.4350.00	Transp. - Vente cartes transports publics		1'660.00				
18.4510.02	Transp. - VMCV SA décompte année précédente		139'128.00				152'466.00
<b>19</b>	<b>Informatique</b>	<b>29'957.70</b>		<b>22'100.00</b>		<b>30'352.43</b>	
19.3110	Info. - Achat matériel et logiciels	2'248.85		2'000.00		10'378.40	
19.3150	Info. - Maintenance	27'708.85		20'000.00		19'890.03	
19.3150.10	Info. - Maintenance du site Internet			100.00		84.00	

## Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>2</b>	<b>FINANCES</b>	<b>565'790.07</b>	<b>4'726'164.19</b>	<b>479'600.00</b>	<b>4'476'500.00</b>	<b>958'837.45</b>	<b>4'769'899.26</b>
<b>21</b>	<b>Impôts</b>	<b>99'490.09</b>	<b>3'389'966.19</b>	<b>73'500.00</b>	<b>3'675'500.00</b>	<b>109'754.56</b>	<b>3'801'127.26</b>
21.3180	Imp. - Frais perception des impôts	26'402.14		23'000.00		22'481.21	
21.3290	Imp. - Intérêts s/versements anticipés d'impôts	1'996.21		500.00		845.73	
21.3301	Imp. - Défalcation, perte	71'091.74		50'000.00		86'427.62	
21.4001	Imp. - Impôt revenu PP		1'560'976.35		1'720'000.00		1'922'313.09
21.4002	Imp. - Impôt fortune PP		358'885.76		470'000.00		508'675.30
21.4003	Imp. - Impôt à la source		114'796.91		70'000.00		60'219.75
21.4011	Imp. - Impôt bénéfice PM		210'252.70		30'000.00		14'714.31
21.4012	Imp. - Impôt capital PM		73'600.35-		15'000.00		40'782.75
21.4013	Imp. - Impôt complémentaire sur immeubles PM		19'762.35		15'000.00		14'975.35
21.4020	Imp. - Impôt foncier		481'217.95		462'000.00		469'954.45
21.4040	Imp. - Droits de mutations		129'744.90		180'000.00		114'856.45
21.4050	Imp. - Successions et donations		424'862.00		100'000.00		1'000.00
21.4060.01	Imp. - Divertissements		6'200.00		4'000.00		366'793.00
21.4060.02	Imp. - Chiens		7'921.30				6'200.00
21.4090	Imp. - Impôts récupérés après défalcation		12'507.50		12'000.00		735.60
21.4110.02	Imp. - Redevance Compagnie du Gaz		1'000.00		1'000.00		11'766.70
21.4110.03	Imp. - Redevance Sté générale d'affichage		1'500.00		1'500.00		1'084.95
21.4110.04	Imp. - Redevance Transports MV Riviera		31'149.55		30'000.00		1'500.00
21.4110.05	Imp. - Taxe d'usage du sol (électricité)		23'849.72		25'000.00		29'992.10
21.4221.02	Imp. - Intérêts de retard et compensatoires		29'939.55		140'000.00		26'847.81
21.4410	Imp. - Gains immobiliers		49'000.00				147'715.65
21.4800	Imp. - Ajustement provision impôts arriérés						41'000.00
<b>22</b>	<b>Service financier</b>	<b>466'299.98</b>	<b>1'336'198.00</b>	<b>406'100.00</b>	<b>801'000.00</b>	<b>849'082.89</b>	<b>968'772.00</b>
22.3183	Fin. - Frais bancaires	2'102.53		3'000.00		2'357.49	
22.3210	Fin. - Intérêts (court terme)			1'000.00			
22.3220	Fin. - Intérêts (long terme)	27'211.45		23'300.00		20'687.40	
22.3320	Fin. - Autres amortissements du patrimoine administratif					99.00	
22.3520	Fin. - Fonds de péréquation					805'956.00	
22.3520.00	Compensation des charges des villes		436'986.00		359'400.00		
22.3520.01	Péréquation des ressources, prélèvements sur impôts conjoncturels				19'400.00		
22.3521	Fin. - Fonds de péréquation de l'année précédente					19'983.00	
22.4220	Fin. - Revenus capitaux financiers		3'840.00		5'000.00		3'720.00
22.4250	Fin. - Revenus capitaux administratif		66'376.00		57'000.00		56'932.00
22.4510.00	Péréquation des besoins structurels		8'267.00		6'700.00		

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>22</b>	<b>Service financier</b>	<b>466'299.98</b>	<b>1'336'198.00</b>	<b>406'100.00</b>	<b>801'000.00</b>	<b>849'082.89</b>	<b>968'772.00</b>
22.4510.01	Compensation transitoire		254'100.00		254'100.00		
22.4520.01	Fin. - Retour Fonds de péréquation						230'501.00
22.4520.02	Fin. - Dépenses thématiques						557'919.00
22.4520.03	Péréquation des ressources, solidarité principale		787'603.00		478'200.00		
22.4520.04	Péréquation des ressources, prélèvements sur impôts conjoncturels		174'987.00				
22.4521	Fin. - Fonds de péréquation de l'année précédente		41'025.00				
22.4522	Fin. - Fonds de péréquation provision année en cours						119'700.00

## Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>3</b>	<b>DOMAINES ET BATIMENTS</b>	<b>1'208'609.41</b>	<b>941'823.67</b>	<b>1'129'100.00</b>	<b>708'800.00</b>	<b>1'328'538.67</b>	<b>993'447.01</b>
<b>32</b>	<b>Forêts, pâturages, alpages</b>	<b>596'446.08</b>	<b>296'561.02</b>	<b>575'500.00</b>	<b>106'600.00</b>	<b>755'782.57</b>	<b>395'296.76</b>
32.3010	For. - Salaires	280'146.35		281'000.00		273'288.56	
32.3060	For. - Indemnités déplacement + habits + téléphone	19'870.03		22'700.00		10'176.70	
32.3110	For. - Achat machines, outillage, véhicules	10'031.66		10'000.00		12'141.77	
32.3130	For. - Achat plants + matériel de plantation	8'494.25		4'000.00		3'233.15	
32.3140.00	For. - Entretien chalets d'alpage	15'880.05		10'000.00		6'974.20	
32.3141.01	For. - Entretien des forêts et biodiversité	44'240.10		42'000.00		35'669.40	
32.3141.02	For. - Entretien des routes forestières	38'259.92		28'000.00		219'103.70	
32.3141.03	For. - Entretien filets de protection contre les chutes de pierres	17'187.05		25'000.00		26'575.42	
32.3141.04	For. - Entretien des sentiers	2'162.00		5'000.00		28'744.82	
32.3150	For. - Entretien véhicule, achat matériel et carburant	16'034.70		12'000.00		15'665.80	
32.3180	For. - Frais commission avalanche	8'975.00					
32.3185	For. - Honoraires	6'779.40		5'000.00		5'100.00	
32.3186	For. - Assurance bâtiments chalets des hauts	3'915.35		4'400.00		3'952.85	
32.3311	For. - Amortissement amélioration et entretien de dessertes forestières	4'600.00		4'600.00		4'600.00	
32.3314	For. - Amortissement renouvellement et mise en conformité ouvrages protection	13'800.00		13'800.00			
32.3326	For. - Amortissement étude renouvellement et mise en conformité ouvrages	4'305.47					
32.3520	For. - Participation à Villeneuve	101'764.75		108'000.00		110'556.20	
32.4230	For. - FMHL - Convention droit de superficie => 2031/2051		16'400.00		16'400.00		16'400.00
32.4270.01	For. - Location des alpages - Amodiataire		7'910.00		8'000.00		8'140.00
32.4270.02	For. - Location alpage - Spéléoclub		200.00		200.00		200.00
32.4350	For. - Vente de bois		17'508.70		12'000.00		16'701.80
32.4360	For. - Remboursements de tiers		139'579.80		65'000.00		344'232.46
32.4361	For. - Remboursements commission avalanche		4'931.40				
32.4399	For. - Autres recettes		105'725.65		5'000.00		9'622.50
32.4800	For. - prélèvement au fonds de réserve		4'305.47				
<b>33</b>	<b>Vigne communale</b>	<b>2'622.45</b>		<b>3'000.00</b>		<b>4'540.30</b>	
33.3140	Vigne - Entretien vignes communales	2'622.45		3'000.00		4'540.30	
<b>35</b>	<b>Bâtiments communaux</b>	<b>609'540.88</b>	<b>645'262.65</b>	<b>550'600.00</b>	<b>602'200.00</b>	<b>568'215.80</b>	<b>598'150.25</b>
<b>351</b>	<b>Administration + Collège rue du they n° 1</b>	<b>175'643.93</b>	<b>180'513.95</b>	<b>129'000.00</b>	<b>149'600.00</b>	<b>139'342.92</b>	<b>139'323.40</b>
351.3010	Admin. + Collège - Salaires conciergerie	69'366.40		68'000.00		67'662.00	
351.3060	Admin. + Collège - Indemnités téléphone	240.00		300.00		240.00	
351.3110	Admin. + Collège - Achat mobilier, matériel	1'511.95		1'000.00		1'206.15	

## Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>351</b>	<b>Administration + Collège rue du they n° 1</b>	<b>175'643.93</b>	<b>180'513.95</b>	<b>129'000.00</b>	<b>149'600.00</b>	<b>139'342.92</b>	<b>139'323.40</b>
351.3120	Admin. + Collège - Combustibles	30'320.30		24'000.00		30'972.80	
351.3123	Admin. + Collège - Electricité	12'935.05		7'000.00		2'064.70	
351.3130	Admin. + Collège - Fournitures diverses	7'081.18		4'000.00		5'857.72	
351.3140.01	Admin. + Collège - Entretien	30'965.40		10'000.00		20'130.20	
351.3140.02	Admin. + Collège - Entretien salle de gym	11'809.20		2'000.00		47.15	
351.3140.03	Admin. + Collège - Entretien locaux divers	399.40		1'000.00		285.60	
351.3186	Admin. + Collège - Assurances	4'432.80		5'200.00		4'434.95	
351.3191	Admin. + Collège - Epuration	1'582.25		1'500.00		1'441.65	
351.3312	Admin. + Collège - Amortissement réfection salle de gym	5'000.00		5'000.00		5'000.00	
351.4230.01	Admin. + Collège - Loyer terrasse + local Chillon		1'600.00		1'600.00		1'600.00
351.4230.02	Admin. + Collège - Location diverses		610.00		1'000.00		1'400.00
351.4270.01	Admin. + Collège - Location salle de gym		6'470.00		6'000.00		6'995.00
351.4270.02	Admin. + Collège - Location local OROSP						6'516.85
351.4270.03	Admin. + Collège - Location bureau garde-forestier		3'000.00		3'000.00		3'000.00
351.4360	Admin. + Collège - Remboursements de tiers		24'870.25				5'053.95
351.4390	Admin. + Collège - Autres recettes						1'080.00
351.4520	Admin. + Collège - Participation de Montreux		143'963.70		138'000.00		113'677.60
<b>352</b>	<b>Ancien Collège 12</b>	<b>4'480.25</b>	<b>33'936.00</b>	<b>3'600.00</b>	<b>34'000.00</b>	<b>3'706.50</b>	<b>34'136.00</b>
352.3140	Ancien-Collège 12 - Entretien	2'484.55		1'500.00		1'698.80	
352.3186	Ancien-Collège 12 - Assurances	949.25		1'000.00		949.75	
352.3191	Ancien-Collège 12 - Epuration	1'046.45		1'100.00		1'057.95	
352.4230.00	Ancien-Collège 12 - Loyer rez		6'000.00		6'000.00		6'000.00
352.4230.01	Ancien-Collège 12 - Loyer 2ème étage		15'600.00		15'600.00		15'600.00
352.4230.02	Ancien-Collège 12 - Loyer 1er étage		10'896.00		10'900.00		10'896.00
352.4230.03	Ancien Collège 12 - Location places de parc		1'440.00		1'500.00		1'440.00
352.4361	Ancien-Collège 12 - Remboursement de tiers						200.00
<b>353</b>	<b>Auberge Terravet</b>	<b>8'450.80</b>	<b>33'403.45</b>	<b>11'600.00</b>	<b>32'000.00</b>	<b>11'274.15</b>	<b>32'811.15</b>
353.3140	Auberge du Terravet - Entretien	1'909.50		5'000.00		4'567.50	
353.3186	Auberge du Terravet - Assurances	1'502.95		2'000.00		1'640.90	
353.3191	Auberge du Terravet - Epuration	2'138.35		1'700.00		2'165.75	
353.3303	Auberge du Terravet - Amortissement mise en conformité 1er étage	2'900.00		2'900.00		2'900.00	
353.4230	Auberge du Terravet - Loyer		31'450.00		31'500.00		31'450.00
353.4360	Auberge du Terravet - Remboursement épuration		357.40		500.00		1'361.15
353.4361	Auberge du Terravet - Remboursement de tiers		1'596.05				
<b>354</b>	<b>Grenier de Sonchaux</b>	<b>2'295.85</b>	<b>9'000.00</b>	<b>6'500.00</b>	<b>9'400.00</b>	<b>1'371.90</b>	<b>9'337.45</b>

## Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>354</b>	<b>Grenier de Sonchoux</b>	<b>2'295.85</b>	<b>9'000.00</b>	<b>6'500.00</b>	<b>9'400.00</b>	<b>1'371.90</b>	<b>9'337.45</b>
354.3140	Grenier de Sonchoux - Entretien	884.25	5'000.00				
354.3186	Grenier de Sonchoux - Assurances	741.00	800.00			734.45	
354.3191	Grenier de Sonchoux - Epuration	670.60	700.00			637.45	
354.4230	Grenier de Sonchoux - Loyer		9'000.00		9'000.00		9'000.00
354.4360	Grenier de Sonchoux - Remboursement épuration + électricité		400.00		400.00		337.45
<b>355</b>	<b>Refuge de Champbabau</b>	<b>2'046.90</b>	<b>1'580.00</b>	<b>1'600.00</b>	<b>3'000.00</b>	<b>802.70</b>	
355.3123	Refuge de Champbabau - Electricité	92.55	300.00				
355.3140	Refuge de Champbabau - Entretien	1'151.80	500.00				
355.3186	Refuge de Champbabau - Assurances	306.30	300.00			306.45	
355.3191	Refuge de Champbabau - Epuration	496.25	500.00			496.25	
355.4230	Refuge de Champbabau - Location		1'580.00		3'000.00		
<b>356</b>	<b>Kiosque du Petit-Port</b>	<b>875.35</b>	<b>5'000.00</b>	<b>600.00</b>	<b>5'000.00</b>	<b>4'058.05</b>	<b>5'000.00</b>
356.3123	Kiosque du Petit-Port - Electricité					31.00	
356.3140	Kiosque du Petit-Port - Entretien	763.45	500.00			3'915.15	
356.3186	Kiosque du Petit-Port - Assurances	111.90	100.00			111.90	
356.4230	Kiosque du Petit-Port - Loyer		5'000.00		5'000.00		5'000.00
<b>357</b>	<b>Ancienne morgue, local voirie</b>	<b>2'028.00</b>	<b>112.00</b>	<b>2'500.00</b>		<b>3'024.70</b>	<b>312.00</b>
357.3123	Ancienne morgue local voirie - Electricité	686.35		1'000.00		722.10	
357.3140	Ancienne morgue local voirie - Entretien	400.65		500.00		1'361.20	
357.3186	Ancienne morgue local voirie - Assurances	941.00		1'000.00		941.40	
357.4270	Ancienne morgue local voirie - Location		112.00				312.00
<b>358</b>	<b>Bâtiment multi-générationnel</b>	<b>374'046.95</b>	<b>381'717.25</b>	<b>355'000.00</b>	<b>369'200.00</b>	<b>365'950.48</b>	<b>377'230.25</b>
358.3010	Bât. - Salaires conciergerie	22'268.80		22'000.00		22'154.00	
358.3123	Bât. - Electricité locaux communs	9'268.85		5'000.00		7'044.40	
358.3130	Bât. - Fournitures diverses	778.80		2'000.00		3'926.95	
358.3131	Bât. - Fournitures diverses salle des sociétés	252.60		2'000.00		10'137.10	
358.3140	Bât. - Entretien	27'859.45		10'000.00		23'684.98	
358.3141	Bât. - Entretien salle des sociétés	3'164.40		5'000.00		825.20	
358.3180	Bât. - Honoraires gérance	18'408.55		17'000.00		21'345.15	
358.3186	Bât. - Assurances	3'118.55		8'000.00		3'120.05	
358.3191	Bât. - Epuration	4'487.40		2'000.00		3'903.15	
358.3220	Bât. - Intérêts	73'439.55		71'000.00		72'409.50	
358.3311	Bât. - Amortissement étude Centre Accueil Temporaire (CAT) étape 1	11'500.00		11'500.00		11'500.00	

## Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>358</b>	<b>Bâtiment multi-générationnel</b>	<b>374'046.95</b>	<b>381'717.25</b>	<b>355'000.00</b>	<b>369'200.00</b>	<b>365'950.48</b>	<b>377'230.25</b>
358.3313	Bât. - Amortissement étude projet construction bâtiment multi-générationnel	20'000.00		20'000.00		20'000.00	
358.3314	Bât. - Amortissement étude compl. projet construction bâtiment multi-générationnel	26'600.00		26'600.00		26'600.00	
358.3315	Bât. - Amortissement frais complémentaires aménagement crèche privée	14'500.00		14'500.00		14'500.00	
358.3316	Bât. - Amortissement construction	124'800.00		124'800.00		124'800.00	
358.3317	Bât. - Amortissement apurement construction	13'600.00		13'600.00			
358.4230.00	Bât. - Loyers des appartements		189'000.00		189'000.00		189'000.00
358.4270.01	Bât. - Loyer de la crèche		142'200.00		142'200.00		142'200.00
358.4270.02	Bât. - Location salle des sociétés		2'700.00		2'000.00		1'200.00
358.4360	Bât - remboursements de tiers		11'817.25				8'830.25
358.4900.00	Bât. - Loyer de l'APEMS		30'000.00		30'000.00		30'000.00
358.4900.01	Bât. - Locations salle des sociétés pour activités Aînés		6'000.00		6'000.00		6'000.00
<b>359</b>	<b>Ascenseur, passerelle</b>	<b>39'672.85</b>		<b>40'200.00</b>		<b>38'684.40</b>	
359.3151	Ascenseur, passerelle - Maintenance ascenseur public	3'971.15		5'000.00		2'870.95	
359.3186	Ascenseur, passerelle - Assurances		250.05		300.00		377.35
359.3220	Ascenseur, passerelle - Intérêts ascenseur public	12'351.65		11'800.00		12'336.10	
359.3310	Ascenseur, passerelle - Amortissement ascenseur public	23'100.00		23'100.00		23'100.00	

## Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>4</b>	<b>TRAVAUX</b>	<b>709'659.58</b>	<b>238'504.07</b>	<b>755'925.00</b>	<b>251'320.00</b>	<b>1'134'601.96</b>	<b>465'802.26</b>
<b>41</b>	<b>Urbanisme</b>	<b>25'587.55</b>	<b>954.10</b>	<b>33'200.00</b>	<b>10'000.00</b>	<b>37'398.15</b>	<b>16'288.85</b>
41.3130	Urb. - Frais de mise à l'enquête	1'221.55		2'000.00		6'288.40	
41.3180	Urb. - Honoraires, frais d'expertises	7'181.00		15'000.00		13'381.50	
41.3312	Urb. - Amortissement PGA	10'300.00		10'300.00		10'300.00	
41.3520	Urb. - Agglomération Riviera/Veveyse/Haut-Lac	6'885.00		5'900.00		7'428.25	
41.4313	Urb. - Permis de construire		954.10		10'000.00		16'288.85
<b>43</b>	<b>Routes</b>	<b>171'837.83</b>	<b>6'427.35</b>	<b>190'900.00</b>	<b>720.00</b>	<b>500'962.10</b>	<b>121'006.70</b>
43.3120.01	Rtes - Eclairage public - énergie	48'709.30		50'000.00		49'706.80	
43.3120.03	Rtes - Eclairage public - renouvellement et extension	22'040.30		30'000.00		33'545.05	
43.3130	Rtes - Déneigement	265.15		10'000.00		8'662.15	
43.3140	Rtes - Entretien routes et quais	52'726.63		50'000.00		345'951.20	
43.3143	Rtes - Signalisation	3'747.85		4'000.00		1'286.40	
43.3150	Rtes - Equipement S.D.I.S (contrat Hinni)	648.60		2'500.00		2'198.20	
43.3160	Loyer place de parc CFF Rue de la Gare			700.00		648.60	
43.3311	Rtes - Amortissement remplacement conduites souterraines RC780a	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
43.3312	Rtes - Amortissement renouvellement et extension éclairage public avenue de Chillon	11'700.00		11'700.00		11'700.00	
43.3313	Rtes - Amortissement renforcement réseau défense incendie au lieu-dit "Sonchaux"	2'200.00		2'200.00		2'200.00	
43.3314	Rtes - Amortissement rempl. câble électrique rue Bonivard et du They	4'800.00		4'800.00		4'800.00	
43.3321	Amortissement travaux avenue des Falquières "éclairage"					15'263.70	
43.4230	Location place de parc Rue de la Gare		720.00		720.00		720.00
43.4360	Rtes - Remboursement de tiers		5'707.35				5'200.50
43.4800	Rtes - prélèvement au fonds de réserve						115'086.20
<b>44</b>	<b>Parcs, cimetières, voirie</b>	<b>343'702.71</b>	<b>79'332.47</b>	<b>340'800.00</b>	<b>77'000.00</b>	<b>338'140.53</b>	<b>83'853.22</b>
44.3010	Voirie - Traitements	239'845.85		256'000.00		242'536.65	
44.3060	Voirie - indemnités téléphone	240.00		800.00		658.00	
44.3140	Voirie - Entretien parcs, cimetières, promenades	33'948.32		30'000.00		36'200.15	
44.3150	Voirie - Entretien véhicules et matériel	42'686.49		30'000.00		33'714.61	
44.3185	Voirie - Surveillance du parking	26'982.05		24'000.00		25'031.12	
44.4110	Voirie - Taxes et concessions		54.05		1'000.00		
44.4272	Voirie - Macarons de stationnement sur DP		29'783.00		29'000.00		26'796.00
44.4350	Voirie - Recettes entretien tombes privées		14'863.80		13'000.00		15'691.50
44.4361	Voirie - Remboursement de tiers		7'846.75		2'000.00		11'475.45
44.4370	Voirie - Amende d'ordre		26'784.87		32'000.00		29'890.27

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>45</b>	<b>Ordures ménagères et décharge</b>	<b>99'884.61</b>	<b>91'928.30</b>	<b>109'500.00</b>	<b>100'000.00</b>	<b>95'801.33</b>	<b>87'827.09</b>
45.3180	Ord. - Enlèvement + élimination ordures	9'749.81		11'000.00		9'176.13	
45.3301	Ord. - Défalcaion, perte			500.00		175.10	
45.3520	Ord. - Rétrocession à Montreux	87'134.80		95'000.00		83'450.10	
45.3901	Ord. - Frais administratifs facturation	3'000.00		3'000.00		3'000.00	
45.4342	Ord. - Taxe forfaitaire sur les déchets		90'134.80		98'000.00		86'610.09
45.4343	Ord. - Taxe forfaitaire sur les déchets non réclamée				1'000.00		
45.4350	Ord. - Vente de sacs taxés		1'613.50		1'000.00		1'157.00
45.4360	Ord. - Remboursements de tiers		180.00				60.00
<b>46</b>	<b>Réseaux d'égouts, d'épuration</b>	<b>55'605.85</b>	<b>55'605.85</b>	<b>59'000.00</b>	<b>59'000.00</b>	<b>144'818.30</b>	<b>144'818.30</b>
46.3140	Egouts - Entretien canalisations + collecteurs	8'316.85		10'000.00		18'699.75	
46.3321	Amortissement travaux avenue des Falquières "égouts"					89'498.30	
46.3520	Egouts - Surveillance (SIGE)	5'696.25		5'000.00		5'278.35	
46.3810	Egouts - Attribution au fond de réserve	41'592.75		44'000.00		31'341.90	
46.4340.01	Egouts - Taxes annuelles		55'605.85		54'000.00		55'320.00
46.4340.02	Egouts - Taxes d'introduction				5'000.00		
46.4810	Dissolution réserve égouts						89'498.30
<b>47</b>	<b>Lacs, rivières et cours d'eau</b>	<b>13'041.03</b>	<b>4'256.00</b>	<b>22'525.00</b>	<b>4'600.00</b>	<b>17'481.55</b>	<b>12'008.10</b>
47.3140	Port - Entretien	770.80		3'000.00		3'652.45	
47.3141	Cours d'eau - Entretien			3'000.00			
47.3147	Rives - Entretien	300.03		2'000.00		654.05	
47.3311	Port - Amortissement travaux entretien + création ponton visiteur	3'325.00		3'325.00		3'325.00	
47.3312	Rives - Amortissement pose d'enrochements	3'200.00		3'200.00		3'200.00	
47.3520	Lac - Entretien par le SIGE	5'445.20		8'000.00		6'650.05	
47.4390	Port - Taxes d'amarrage		4'256.00		4'600.00		4'416.50
47.4516	Lac/Riv. - subv. canton. p/entretien berges						7'591.60

## Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>5</b>	<b>INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES</b>	<b>290'893.30</b>	<b>76'209.76</b>	<b>274'200.00</b>	<b>46'700.00</b>	<b>285'526.87</b>	<b>54'524.79</b>
50	Accueil Pour Ecoliers en Milieu Scolaire (APEMS)	100'115.90	52'716.36	89'000.00	45'000.00	90'903.42	45'480.49
50.3010	APEMS - Salaires	58462.95		47'000.00		47'425.95	
50.3113	APEMS - Achat de matériel	1'102.25		1'000.00		1'426.77	
50.3662	APEMS - Participation aux frais de repas	237.00		1'000.00		567.00	
50.3901	APEMS - Charges sociales	12'313.70		10'000.00		11'483.70	
50.3904	APEMS - Loyer Rue du They 1	30'000.00		30'000.00		30'000.00	
50.4361	APEMS - Remboursements de tiers		5'836.20				
50.4522	APEMS - Part. de Montreux aux frais de fonctionnement		46'880.16		45'000.00		45'480.49
<b>51</b>	<b>Enseignement primaire</b>	<b>92'234.65</b>	<b>21'510.00</b>	<b>92'900.00</b>		<b>120'674.35</b>	<b>7'375.00</b>
51.3110	EP - Achat mobilier, matériel	259.60		1'000.00		1'049.40	
51.3520	EP - Rétrocession à Montreux	88'400.00		88'400.00		118'000.00	
51.3521	EP - Rétrocession à Aigle	3'575.05		3'500.00		1'624.95	
51.4510	SUBSIDES DU CANTON		21'510.00				7'375.00
<b>52</b>	<b>Enseignement secondaire</b>	<b>66'092.50</b>		<b>66'000.00</b>		<b>44'124.10</b>	
52.3520	ES - Rétrocession à Montreux	65'000.00		65'000.00		43'000.00	
52.3521	ES - Rétrocession à diverses cnes	1'092.50		1'000.00		1'124.10	
<b>54</b>	<b>Orientation professionnelle</b>	<b>1'221.45</b>		<b>800.00</b>		<b>1'116.40</b>	
54.3520	OP - Part. versée à commune siège	1'221.45		800.00		1'116.40	
<b>57</b>	<b>Activités para-scolaires</b>	<b>1'270.50</b>		<b>1'000.00</b>			
57.3520.04	AES - Passeport vacances	1'270.50		1'000.00			
<b>58</b>	<b>Temples et cultes</b>	<b>29'958.30</b>	<b>1'983.40</b>	<b>24'500.00</b>	<b>1'700.00</b>	<b>28'708.60</b>	<b>1'669.30</b>
58.3010	Tple - Organiste	1'601.00		2'000.00		1'761.10	
58.3120	Tple - Gaz	6'828.65		6'000.00		7'219.10	
58.3130	Tple - Fournitures, marchandises, entretien	8'459.50		1'000.00		4'375.75	
58.3520	Tple - Part. à Villeneuve-Catholique	12'505.05		14'500.00		14'763.05	
58.3650	Tple - Eglise évangélique allemande	564.10		1'000.00		589.60	
58.4520	Tple - Part. de Villeneuve (chapelle)		1'983.40		1'700.00		1'669.30

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>6</b>	<b>PLATEFORME SECURITE</b>	<b>193'933.98</b>	<b>41'452.57</b>	<b>199'700.00</b>	<b>42'000.00</b>	<b>215'800.86</b>	<b>81'326.49</b>
61	Corps de police	132'605.92	41'452.57	139'700.00	42'000.00	141'923.35	63'226.49
61.3510	Facture policière, socle sécuritaire commun	30'319.00		30'700.00			
61.3511	Police - Participation réforme policière					51'014.00	
61.3520	Police - Police Riviera	102'286.92		109'000.00		90'909.35	
61.4511	Police - Participation réforme policière année précédente		67.00				19.00
61.4512	Police - Participation réforme policière provision année en cours						4'800.00
61.4520	Police - Remboursement honoraires Municipal		41'385.57		42'000.00		41'153.65
61.4521	Police - Boucllement année précédente						17'253.84
<b>63</b>	<b>POLICE SANITAIRE</b>	<b>4'627.20</b>		<b>5'000.00</b>		<b>4'475.50</b>	
63.3520.01	Pol.san. - Frais d'abattage (SIGE)	3'776.40		4'000.00		3'741.35	
63.3520.02	Pol.san. - Contrôle des viandes (SIGE)	860.80		1'000.00		734.15	
<b>65</b>	<b>Dépenses contre l'incendie</b>	<b>33'367.54</b>		<b>32'000.00</b>		<b>28'687.29</b>	
65.3520	SDIS - SDIS Riviera	33'367.54		32'000.00		28'687.29	
<b>66</b>	<b>Protection civile</b>	<b>23'333.32</b>		<b>23'000.00</b>		<b>40'714.72</b>	<b>18'100.00</b>
66.3320	Amortissement par prélèv. Réserve					18'100.00	
66.3520	ORPCI - Riviera	23'333.32		23'000.00		22'614.72	
66.4800	PRELEVEMENT DE RESERVE P.C.						18'100.00

Veytaux - Liste: Listes officielles  
**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
7	<b>SECURITE SOCIALE</b>	1'539'047.70	60'035.80	1'221'300.00	1'000.00	1'023'082.65	258'099.00
71	Service social	557'634.70	60'000.00	253'700.00	1'000.00	211'203.05	36'500.00
710	Service social (RAS Riviera et divers)	85'840.60	60'000.00	50'300.00	1'000.00	51'023.25	36'500.00
710.3010	Soc. - coordinatrice des animations	22'936.05		23'300.00		22'800.85	
710.3650.04	Soc. - Buts optionnels RAS	9'546.35		12'000.00		10'076.90	
710.3650.06	Soc. - Assoc.préparation retraite	521.50		500.00		498.50	
710.3650.09	Soc. - Dons divers	3'363.00		2'000.00		2'638.50	
710.3660.01	Soc. - Dons Noël, aînés, aides sociales	5'299.75		5'000.00		8'048.50	
710.3660.02	Soc. - Aide communale pour les déchets	1'110.00		1'500.00		960.00	
710.3800	Soc. - attribution au fonds de réserve	37'063.95					
710.3900.00	Soc. - Locations salle des sociétés pour activités Aînés	6'000.00		6'000.00		6'000.00	
710.4350	Soc. - recettes diverses		60'000.00				
710.4650	Soc. - Participations de tiers				1'000.00		36'500.00
711	<b>Accueil de jour des enfants</b>	471'794.10		203'400.00		160'179.80	
711.3520.01	AJE - Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)	5'215.00		4'900.00		4'975.00	
711.3520.02	AJE - Structure de coordination d'accueil familial de jour (SAFJ)	30'000.00		30'000.00		30'000.00	
711.3650.01	AJE - Réseau Enfance Montreux et Environs (REME)	120'000.00		120'000.00		120'000.00	
711.3650.02	AJE - halte-garderie Le Toboggan	3'500.00		3'500.00		3'500.00	
711.3650.03	AJE - Réseau Enfance Montreux et Environs (REME) années précédentes	275'308.40					
711.3650.04	AJE - Structure de coordination d'accueil familial de jour (SAFJ) années précédentes	37'271.55					
711.3660	AJE - Subvention crèche habitants de Veytaux	499.15		45'000.00		1'704.80	
72	<b>Prévoyance sociale cantonale</b>	981'413.00	35.80	967'600.00		811'879.60	221'599.00
72.3510.01	Participation à la cohésion sociale	981'413.00		967'600.00		226'350.63	
72.3510.02	Prév. - Assurance maladie					122'454.42	
72.3510.03	Prév. - Aides, subv., aides autres rég.soc.					428'364.71	
72.3510.06	Prév. - Bourse d'étude et d'apprentissage					34'709.84	
72.4511	Facture sociale - boucllement année précédente		35.80				199.00
72.4512	Prév. - Facture sociale - provision année en cours						221'400.00

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
8	<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>8'899.85</b>	<b>8'899.85</b>	<b>9'300.00</b>	<b>9'300.00</b>	<b>9'254.80</b>	<b>9'254.80</b>
80	<b>Développement durable</b>	<b>8'899.85</b>	<b>8'899.85</b>	<b>9'300.00</b>	<b>9'300.00</b>	<b>9'254.80</b>	<b>9'254.80</b>
80.3668	DD - Aide individuelle pour amélioration énergétique	6'750.00		9'300.00		6'750.00	
80.3800	DD - Attribution fonds de réserve développement durable	2'149.85				2'504.80	
80.4410	DD - ristourne sur taxes environnement				800.00		685.65
80.4657	DD - Fonds communal développement durable		8'899.85		8'500.00		8'569.15

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<i>Total charges</i>		6'318'501.84		5'731'225.00		6'620'797.46	
<i>Total revenus</i>			6'386'546.15		5'635'620.00		6'909'461.92
<i>Excédent charges</i>				95'605.00			
<i>Excédent revenus</i>			68'044.31				288'664.46

No de compte	Libellé	Préavis	Solde au 01.01.2025	Dépenses participations	Remb.	Amortis. Obligatoires	Amortis. Supplém.	Préi. Réserves	Solde au 31.12.2025
9120.1	Titres et placements		6'000.00						6'000.00
9123.0	Immeuble patrimonial financier		167'500.00						167'500.00
9123.1314	Réfection 1er étage Auberge du Terravet	14/23	57'586.85			2'900.00			54'686.85
9123.2404	Restauration refuge Champbabau	04/24	83'814.55	77'296.98					161'111.53
	Sous-total patrimoine financier		314'901.40	77'296.98	0.00	2'900.00	0.00	0.00	389'298.38
9141.0	Egouts		1.00						1.00
9141.1115	Port de Clos de Chillon, travaux	15/11	34'159.05			3'325.00			30'834.05
9141.1409	Rempl. conduites souterraines RC780a	09/14	82'187.84			25'000.00			57'187.84
9141.1822	Pose d'entrocements	18/22	26'525.20			3'200.00			23'325.20
9141.1905	Renouvellement extension éclairage	05/19	266'672.45			11'700.00			254'972.45
9141.2002	Renforcement réseau défense incendie	02/20	32'684.60			2'200.00			30'484.60
9141.2107	Rue du They et pose de LED	07/21	97'142.60			4'800.00			92'342.60
9141.2411	Pose d'entrocements	11/24	74'589.00		44'753.40				29'835.60
9143.0	Immeuble patrimonial administratif		1.00						1.00
9143.1210	Réfection salle gymnastique	10/12	98'717.45			5'000.00			93'717.45
9143.1216	Centre d'Accueil Temporaire CAT étape 1	16/12	17'917.30			11'500.00			6'417.30
9143.1301	Révision PGA	01/13	59'838.25			2'700.00			57'138.25
9143.1701	Projet construction bâtiment	01/17	67'801.00			20'000.00			47'801.00
9143.1809	Etablissement PGA	09/18	174'939.05	27'696.90		7'600.00			195'035.95
9143.1901	Etude compl. construction bâtiment	01/19	129'907.85			26'600.00			103'307.85
9143.1915	Construction bâtiment	15/19	3'884'617.71			138'400.00			3'746'217.71
9143.1916	Installation ascenseur	16/19	740'490.91	17'722.74		23'100.00			735'113.65
9143.2001	Rénovation horloge	01/20	-12'150.35						-12'150.35
9143.2024	Réaménagement place de jeux du They	20/24	0.00	191'540.95	5'000.00				186'540.95
9143.2210	Aménagement d'une crèche privée	10/22	417'734.60			14'500.00			403'234.60
9145.1413	Amélioration dessertes forestières	13/14	27'940.40			4'600.00			23'340.40
9145.1906	Etude renouvellement mise en conformité ouvrage	06/19	134'129.33	3'639.64			4'305.47		0.00
9145.1918	Projet sylvicole 2020-2024	18/19	25'583.48	116'846.12					0.00
9145.1918	Projet sylvicole 2020-2024	06/24	8'438.62	1'413'237.97	1'072'552.20	13'800.00			335'324.39
9145.2406	Renouvellement et mise conformité ouvrage	19/24	0.00	10'118.15					10'118.15
9145.2419	Entretien et sécurisation routes forestières	21/24	0.00	85'129.15	31'440.00				53'689.15
9145.2421	Projet sylvicole 2025-2028								
9153.01	Titres et papiers-valeurs		68'102.00						68'102.00
	Sous-total patrimoine administratif		6'457'970.34	1'865'931.62	1'429'638.70	318'025.00	4'305.47	0.00	6'571'932.79
	Total financier + administratif		6'772'871.74	1'943'228.60	1'429'638.70	320'925.00	4'305.47	0.00	6'961'231.17

COMMUNE DE VEYTAUX

CAUTIONNEMENTS

Préavis	En faveur de	Objet	Montant
17/2012	Domaine du Manoir de Ban SA	prêt LADE sans intérêts octroyé par décision du Conseil d'Etat du 09.5.2012 pour la réalisation du Musée "Chaplin's World"	60'440.00
			<b>60'440.00</b>

## TABLEAU DES ASSOCIATIONS DE COMMUNES 2025

Commune	Association de communes	Nom de l'association de communes	Quotes-parts communales de la dette (%)	Quote-part de la dette brute (CHF)	Quote-part de la dette nette (CHF)	Contribution (CHF)
Veytaux	ARAS Riviera PdE	Association Régionale d'Action Sociale Riviera Pays-d'Enhaut	1.6%	12'028	- 33'926	10'233
Veytaux	ASR	Association de communes Sécurité Riviera	0.6%	921	17'198	158'918
Veytaux	SIGE	Service intercommunal de gestion	(autofinancé)			
<b>TOTAL</b>				<b>12'948</b>	<b>- 16'728</b>	<b>169'150</b>